



Livre blanc

CAHIER DE REVENDICATIONS DE LIRE ET ÉCRIRE
POUR L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES ET L'APPRENTISSAGE
DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE POUR LES PRIMO-ARRIVANTS [MARS 2004]



ÉLECTIONS RÉGIONALES ET EUROPÉENNES DE JUIN 2004

Livre blanc

CAHIER DE REVENDEICATIONS DE LIRE ET ÉCRIRE
POUR L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES ET L'APPRENTISSAGE
DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE POUR LES PRIMO-ARRIVANTS [MARS 2004]



ÉLECTIONS RÉGIONALES ET EUROPÉENNES DE JUIN 2004

**Ce travail est le fruit de l'apport
de nombreuses associations et
de plus de 200 personnes**

qui, en Région wallonne et
en Région de Bruxelles-Capitale,
ont activement participé aux débats
et ont ainsi alimenté la réflexion.

**Par ailleurs, le Bureau politique
de LIRE ET ECRIRE tient à remercier**

*les conseils d'administration et
les coordinations des
11 structures juridiques
qui composent
LIRE ET ECRIRE
EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE.*

**EDITEURS RESPONSABLES
DE LA PUBLICATION:**

Anne-Chantal DENIS,
Ygaëlle DUPRIEZ,
Alain LEDUC,
Jean-Marie SCHREUER,
Catherine STERCQ,
membres du Bureau politique
de LIRE ET ECRIRE

COORDINATION DE LA PUBLICATION:

Gaëlle LANOTTE

SUIVI DE LA PUBLICATION:

Muriel BERNARD

POURQUOI UN LIVRE BLANC?

Nous voterons le 13 juin 2004 pour les élections régionales et européennes. Nous élirons ainsi celles et ceux qui constitueront les Parlements de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire française (COCOF), de la Communauté française et du Parlement européen. Celles et ceux qui décideront des majorités qui gouverneront à ces niveaux de pouvoir, et des programmes qui seront mis en œuvre.

Ces niveaux de compétence contribuent pour plus de 90 % aux budgets consacrés à l’alphabétisation des adultes et à l’apprentissage du “Français Langue étrangère” (FLE) pour les primo-arrivants.



Créée il y a 20 ans à l’initiative des associations socio-éducatives proches des mouvements ouvriers¹, travaillant en réseau avec les associations du secteur, LIRE ET ÉCRIRE ne pouvait rester hors du débat: quelle société voulons-nous? quel projet éducatif? quelle formation tout au long de la vie? quelle sécurité d’existence et quelle qualité de vie pour les personnes analphabètes? quel accès à la participation et à la citoyenneté? quel accueil pour les primo-arrivants? quel rôle des pouvoirs publics et quel rôle de l’associatif, quel “pacte” entre eux? sont autant de questions que les associations d’alphabétisation rencontrent quotidiennement.

LA LÉGISLATURE 1999-2004: UNE AVANCÉE SANS PRÉCÉDENT!

Les premières expériences d’alphabétisation ont commencé fin des années ’60. En septembre 2003, LIRE ET ÉCRIRE fêtait son XX^e anniversaire. Jamais la réalité de l’analphabétisme n’a été aussi reconnue, jamais des moyens aussi conséquents n’ont été dégagés, jamais la reconnaissance institutionnelle n’a été aussi forte que durant cette dernière législature.

Nous pensons évidemment à l’Accord de coopération entre les gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la COCOF: la Belgique francophone a – enfin! – une instance publique faîtière reconnaissant la réalité de l’analphabétisme et la nécessité de le combattre.

Tous les ministres concernés, de ces trois niveaux de pouvoirs, se réuniront régulièrement en “**conférence interministérielle sur l’alphabétisation**”.

Un Observatoire publiera annuellement des statistiques probantes.

Toutes les administrations concernées plancheront avec LIRE ET ÉCRIRE, au sein d’un Comité de pilotage, pour faire des propositions concrètes aux gouvernements. Un service est créé au sein de l’administration de la Communauté française pour en assurer le secrétariat.

La création de cette conférence interministérielle constitue une avancée importante pour l’ensemble du secteur de l’alphabétisation: la mise en place d’une politique intégrée et coordonnée reconnaissant la diversité des situations d’analphabétisme,

l'hétérogénéité des publics (tant en alphabétisation qu'en FLE) et la diversité des réponses.

Dans le courant des prochaines semaines, cet Accord de coopération devra être ratifié, après avis du Conseil d'Etat, par les trois Parlements concernés. Nous espérons que la Conférence sera installée sans retard. Nous y contribuerons avec toute notre énergie et tout notre enthousiasme.

Cette Conférence n'est néanmoins que l'aboutissement "naturel" d'efforts politiques et financiers sans précédents réalisés depuis 3 ans.

Il s'agit, chronologiquement de:

- ☛ L'adoption d'un "**Plan bruxellois pour l'alphabétisation**", conçu en collaboration avec LIRE ET ÉCRIRE BRUXELLES, décidé par le Gouvernement régional bruxellois le 23 mai 2002 (à l'initiative d'Eric Tomas) et par le Collège de la Commission communautaire française le 30 mai 2002 (à l'initiative de Alain Hutchinson).

Ce plan dote LIRE ET ÉCRIRE BRUXELLES d'une centaine d'emplois supplémentaires, ainsi que des moyens de financer l'ouverture de nouveaux locaux, et de créer, en partenariat avec un réseau associatif dense, 2000 places supplémentaires.

- ☛ A la Communauté française, le Gouvernement adoptait le 22 novembre 2001 la note du Ministre Rudy Demotte (remplacé par Christian Dupont), concernant l'alphabétisation. Celle-ci se proposait de créer une Conférence interministérielle, de doubler en cinq ans les moyens mis à disposition de l'alphabétisation dans le cadre de l'Education permanente et d'y créer un service spécialisé.

- ☛ A la rentrée de septembre 2002, la Ministre en charge de la promotion sociale (Françoise Dupuis) créait à Bruxelles 300 places supplémentaires en alphabétisation, puis 150 autres en "Français Langue étrangère" à la rentrée de septembre 2003.

- ☛ En Région wallonne, c'est principalement dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle et grâce au soutien des Ministres de l'Emploi et de la Formation successifs (Marie Arena et Philippe Courard) que l'offre de formation pour les demandeurs d'emploi a pu sensiblement se renforcer, notamment par l'augmentation de la convention avec le Forem **2**, l'engagement d'une vingtaine d'ETP dans le cadre de plusieurs projets européens cofinancés par la Région **3**, la transformation des multiples statuts PRC en APE, les revalorisations salariales pour les travailleurs du secteur dans le cadre des accords du non marchand wallon **4**, l'adoption d'un nouveau décret sur les Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et les Organismes d'Insertion socioprofessionnelle (OISP) (le 12 février 2004), qui en clarifie les missions et financements.

LE BILAN DE LÉGISLATURE

EST ÉLOQUENT:

LES RÉSULTATS ONT SUIVI

Au cours de la période 1999-2003, le nombre total d'apprenants a augmenté de 67% en Région wallonne, de 97% en Région de Bruxelles-Capitale, et donc de 79% en moyenne sur le territoire de la Communauté française.

Pour l'ensemble du secteur de l'alphabétisation, le nombre de travailleurs rémunérés a, quant à lui, augmenté de 50% en Région wallonne et plus que doublé en Région de Bruxelles-Capitale (+110%)⁵.

Il est à noter que cette augmentation ne s'est PAS faite au détriment du nombre de bénévoles qui est resté stable (469 en 1999, 504 en 2003).

Nous estimons que le bénévolat peut apporter un plus à nos actions, tout en permettant à des citoyens de s'impliquer dans une action collective.

NOMBRE D'APPRENANTS		
	1998-1999 ⁶	2002-2003
Région wallonne	4.168	6.952
Région de Bruxelles-Capitale	3.332	6.661
Adeppi	379	601
TOTAL COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	7.879	14.214

NOMBRE DE TRAVAILLEURS RÉMUNÉRÉS		
	1998-1999 ⁶	2002-2003
Région wallonne	207	311 <i>dont 163 L&E et 148 "associatifs"</i>
Région de Bruxelles-Capitale	129	267 <i>dont 50 L&E et 217 "associatifs"</i>
Adeppi	9	24
TOTAL COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	345	612

Dans ce contexte, dans un secteur aujourd'hui mieux reconnu et en pleine expansion, n'est-ce pas "du luxe" d'en encore revendiquer? N'est-ce pas plutôt le moment de dire notre soutien aux Ministres et aux institutions publiques qui ont fait de l'alphabétisation un élément central de leur politique?

Sous cet angle, ce livre blanc reconnaît donc le travail réalisé par les Pouvoirs publics durant la législature écoulée et **appelle à poursuivre et à intensifier les efforts pour rendre à chaque citoyen, même le plus exclu, sa capacité de dire, d'écrire, de lire, de crier, d'éditer, de participer...**

POURQUOI (ENCORE) DES REVENDICATIONS?

Cette avancée de l'alphabétisation, dont nous nous réjouissons bien sûr, révèle néanmoins des problèmes sociaux dramatiques qui traversent notre société.

Comment se fait-il qu'il y ait des personnes analphabètes, alors que la scolarité est obligatoire jusqu'à 18 ans? comment expliquer qu'autant d'adultes sont passés "entre les mailles du filet"?

D'où viennent ces milliers de primo-arrivants, qui se bousculent à notre porte pour suivre des cours d'alphabétisation ou de "Français Langue étrangère"? pourquoi sont-ils là, à des milliers de kilomètres de leurs familles? poussés par quels mécanismes, révélateurs de quels dysfonctionnements?

Quel sens trouver dans notre société quand il n'y a plus d'emplois? Se former, se former, encore se former, mais pour quoi? Pas assez qualifié pour un emploi! Pas le niveau pour une formation qualifiante! Pas assez motivé et donc contrôlé... obligé?

Faute d'emplois, une partie importante de notre public se retrouve, malgré lui, "assisté". Par cet extraordinaire filet: la sécurité sociale, le chômage, la pension légale, les PRC.

Par le revenu d'intégration sociale ou l'aide sociale. Par celui de la famille qui a encore un boulot... déclaré, en noir, de survie.

Parfois par du logement social pour éviter les taudis insalubres. Par l'aide médicale, faute de mutuelle. Par l'article 27 pour "sortir" de temps en temps.

La formation d'alphabétisation travaille sur la langue, sur le langage. La classe, le groupe sont le lieu où cette richesse de vie mais aussi cette détresse s'expriment. Un lieu pour se poser, un lieu pour apprendre. Un lieu pour dire l'exclusion. Même s'il n'a pas été élaboré directement avec ce public – notre public – ce Livre blanc essaie, au-delà de notre pratique pédagogique, de dire ce que nous avons entendu, de relayer ce que nous avons vu.

Parce que nous pensons qu'il n'y a pas de société sans participation des citoyens, de chaque citoyen, de tous les citoyens, à la construction d'un devenir commun.

NÉANMOINS, LE CONSTAT DEMEURE

Selon les estimations de LIRE ET ECRIRE, encore à l'heure actuelle, une personne sur dix ne sait pas *"lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne"*. Cette situation est un facteur d'exclusion sociale, porte atteinte aux droits fondamentaux des personnes tels que définis dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, limite l'exercice de la citoyenneté et freine la participation à la vie culturelle.

A l'aube de ce que les historiens appelleront peut-être un jour la "société de la connaissance", les exclus du droit à l'éducation sont toujours nombreux. Malgré les discours unanimes sur la nécessité de la formation "tout au long de la vie", force est de constater qu'en Communauté française Wallonie-Bruxelles, comme dans les autres pays industrialisés, le droit à l'alphabétisation et à la formation de base n'est pas encore garanti pour tous.

C'est l'essence de notre projet: le droit à l'alphabétisation pour tous...

- ☛ c'est le droit à l'alphabétisation sans discrimination d'aucune sorte;
- ☛ c'est le droit de choisir une formation répondant à ses aspirations et à ses besoins;
- ☛ c'est le droit de poursuivre cette formation le temps nécessaire pour atteindre son objectif;
- ☛ c'est la garantie de trouver près de chez soi une alphabétisation de qualité, reconnaissant ses expériences et ses savoirs, ses capacités et ses rythmes d'apprentissage;
- ☛ c'est le droit de questionner et de réfléchir, le droit d'imaginer et de créer, le droit de lire et d'écrire son histoire, de se réappropriier sa culture et de rencontrer celle des autres;
- ☛ c'est d'abord et surtout le droit pour tous de participer économiquement, socialement, culturellement et politiquement à la construction de la société, car sans cette participation, il n'y a pas de raisons d'apprendre.

Pour qu'un jour il n'y ait plus d'analphabètes...

POUR QU'UN JOUR, IL N'Y AIT PLUS D'ANALPHABÈTES ...

Nous devons construire:

- ☛ **Une société qui cesse de produire des exclusions**, qui permette à tous de vivre dans la dignité, qui garantisse à chacun une réelle sécurité d'existence, une sécurité sociale de base (droit aux soins de santé, droit au revenu de remplacement, droit au logement, etc.), sans laquelle aucun projet de formation n'est possible **7**.
- ☛ **Une école de la réussite** qui garantisse l'acquisition effective et la certification des apprentissages de base, la lecture, l'écriture, le calcul, au sortir de l'enseignement primaire.
- ☛ **Une solidarité internationale**, qui soutienne le développement des pays du Sud, notamment dans les domaines éducatifs, culturels et de l'alphabetisation.

CE QUI IMPLIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI...

- ☛ **FAVORISENT L'ACCÈS DE TOUS À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**, par l'augmentation de l'offre de cours, par leur gratuité (ou tout au plus une participation symbolique aux frais de formation), par la gratuité des moyens de transport pour se rendre aux cours, par le renforcement des structures d'accueil des enfants, par des dispositifs d'orientation adaptés, par la suppression de nombreux obstacles administratifs.

- ☛ **RÉÉQUILIBRENT L'OFFRE DE FORMATION AU PROFIT DES MOINS SCOLARISÉS**. Malgré l'effort considérable des Pouvoirs publics dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle, force est de constater qu'aujourd'hui encore, moins on est scolarisé, moins on a de possibilités d'accès aux services publics de formation d'adultes ou aux formations sectorielles.

- ☛ **RECONNAISSENT ET FINANCENT DE MANIÈRE STRUCTURELLE** l'ensemble des associations du secteur de l'alphabetisation pour permettre le développement de l'offre et de la qualité de l'alphabetisation. Ce développement doit concerner tous les opérateurs du secteur de manière équilibrée, en valorisant leurs diversités pour garantir des pratiques d'alphabetisation multiples répondant aux besoins variés des publics analphabetes: travailleurs, demandeurs d'emploi, primo-arrivants, scolarisés ou non, personnes incarcérées, femmes au foyer, pensionnés,...
Nous demandons aussi que ce partenariat "public-privé" fasse l'objet d'un "pacte associatif" clarifiant les légitimités, les rôles et les complémentarités entre l'Etat et les associations.

- ☛ **PRENNENT EN COMPTE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ANALPHABÉTISME** dans la vie courante. Cela implique l'accompagnement du public dans ses démarches administratives, la simplification des procédures, l'adaptation de la signalétique, la sensibilisation et la formation aux problématiques de l'alphabetisme de l'ensemble des personnels susceptibles d'accueillir et de travailler avec des personnes en difficultés avec l'écrit (communes, CPAS, poste, banques, pharmacies, etc.).

C'est dans cette perspective CONSTRUCTIVE que, en vue des élections régionales et européennes de juin 2004, pour que la problématique de l'analphabétisme fasse partie du débat politique, LIRE ET ECRIRE a élaboré ce Livre blanc en soutien au développement de l'ensemble du secteur de l'alphabétisation des adultes et de l'apprentissage du Français Langue étrangère – FLE pour les primo-arrivants, s'adressant à tous les niveaux de pouvoir, chacun dans le cadre de ses compétences.

SOMMAIRE

NIVEAU INTERNATIONAL	10
NIVEAU EUROPÉEN	12
NIVEAU FÉDÉRAL	14
NIVEAU DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE WALLONIE-BRUXELLES	22
NIVEAU RÉGIONAL	28
A. RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	29
Matières régionales	29
Matières COCOF	32
B. RÉGION WALLONNE	36
NIVEAU COMMUNAL	43
NOTES	44
LEXIQUE	48

NIVEAU INTERNATIONAL

Dans le contexte de mondialisation de l'économie, nous ne pouvons nous limiter à constater l'importance des flux migratoires originaires des pays du Sud et de l'Est sans nous interroger sur les contextes et conditions de ces migrations.

L'analphabétisme ne cesse de croître dans les pays du Sud; selon les Nations unies, 860 millions d'adultes sont analphabètes et plus de 100 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école; d'autres, innombrables, enfants, jeunes et adultes, n'acquièrent pas un niveau scolaire suffisant pour être considérés comme alphabétisés.

Dans ce contexte, des relations d'échanges avec ces pays, dont sont issus les immigrés des pays industrialisés, doivent être favorisées; elles pourront porter sur l'échange d'outils et le transfert de technologies, en ce qui nous concerne principalement en matière de pédagogie d'adultes.

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ALPHABÉTISATION



La Décennie des Nations unies pour l'Alphabétisation (2003-2012), initiée et coordonnée par l'UNESCO ⁸, s'inscrit dans le cadre des initiatives internationales en faveur de l'éducation et du développement. L'"Education Pour Tous" (EPT) définit l'objectif général de la décennie: l'amélioration de 50% des niveaux d'alphabétisation d'ici à 2015. Les Nations unies confirment, par ce biais, l'extrême importance de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture par les enfants, les adolescents et les adultes, dans et hors de l'école.

Le Plan d'action international de la Décennie pour l'alphabétisation propose six domaines d'action pour mettre en œuvre l'"Alphabétisation Pour Tous" (APT); l'une des priorités est le rôle important donné aux apprenants dans la conception des stratégies d'alphabétisation.

Les organisations de base, les ONG et la société civile sont identifiées comme des cadres appropriés pour l'action collective. Par ailleurs, les Gouvernements ont la responsabilité de travailler en étroite coopération avec ces organisations et de leur fournir des ressources: soutien à la formation, soutien financier, reconnaissance institutionnelle et approbation.

- 1** **Comme l'UNESCO, LIRE ET ECRIRE souhaite que la participation des apprenants soit mieux prise en compte lors des colloques, séminaires et échanges internationaux.**
D'autre part, le secteur de l'alphabétisation souhaite apporter son expertise dans une modélisation des dispositifs d'alphabétisation, alliant partenaires publics et ONG, éducation formelle et non-formelle, pédagogie fonctionnelle et émancipatrice.

FRANCOPHONIE

Du 21 au 25 juin 1999, à l'invitation de la Communauté française, 150 apprenants, formateurs, chercheurs et décideurs de Belgique, du Canada, de France, de Suisse, ainsi que des experts du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de Haïti, du Laos, du Maroc, de Roumanie, du Sénégal, du Tchad et de Tunisie se sont réunis à Namur pour faire le point sur la situation de l'alphabétisation.

Cette rencontre fut la première manifestation de la concertation "Alphabétisation, Francophonies, Pays industrialisés"; elle se fondait sur des bases communes:

- ☛ outre la réalité massive bien connue de l'analphabétisme dans les pays du Sud, le constat de la persistance, voire de la croissance de l'analphabétisme et de l'illettrisme dans les sociétés démocratiques occidentales;
- ☛ la nécessité de concevoir l'alphabétisation comme une forme d'éducation à la citoyenneté et de développement culturel favorisant la pratique démocratique;
- ☛ l'importance de la langue (parlée, écrite et lue) dans tout processus d'éducation et donc d'alphabétisation, dans une perspective d'insertion culturelle, sociale et professionnelle;
- ☛ la solidarité entre les pays de l'espace francophone international.

Aujourd'hui, malgré le souhait exprimé des partenaires de poursuivre cette dynamique de manière soutenue, force est de constater qu'il est nécessaire de remobiliser la concertation francophone.



2 LIRE ET ECRIRE plaide donc pour la relance d'une concertation francophone, qui, au-delà des pays industrialisés, associe véritablement les pays francophones du Sud, en organisant des rencontres internationales de tous les Etats francophones qui souhaitent coopérer aux plans éducatif, culturel, technique et scientifique.

NIVEAU EUROPÉEN



Les activités de l'Union européenne concernent des domaines multiples: l'agriculture, l'aide humanitaire, la concurrence, la culture, l'économie, l'éducation et la formation, l'emploi et la politique sociale, la politique étrangère et la sécurité, la politique régionale, la recherche et l'innovation, la sécurité alimentaire, etc.

Cependant, tous ces domaines ne relèvent pas d'une politique européenne commune et certains demeurent de la compétence des Etats membres, dans le respect du principe de subsidiarité.

C'est le cas par exemple dans les domaines de l'enseignement en général où la Communauté poursuit l'objectif d'ajouter une dimension européenne à l'éducation et d'encourager l'éducation et la formation tout au long de la vie.

L'Union européenne procède par l'intermédiaire de résolutions, de communications que les Etats membres sont invités à prendre en considération dans le développement de leurs propres politiques, mais également dans le cadre d'appels à projets où des initiatives régionales ou locales peuvent être soutenues.

L'inscription dans un programme européen offre des opportunités intéressantes pour les opérateurs (institutionnels ou privés), mais elle engendre également une série importante de contraintes administratives.

PROGRAMMATION 2007-2013

La mission des Fonds structurels vise le renforcement de la cohésion européenne et la réduction des différences de niveaux de vie existant entre les citoyens et les Régions de l'Union. Cette mission implique concrètement d'équilibrer les différentes Régions, et plus particulièrement de favoriser les Régions économiquement les moins avancées. A l'heure où se prépare l'adhésion de dix nouveaux membres au sein de l'Union européenne, de nombreuses interrogations concernent **"l'après 2006"**.

La Commission européenne étudie actuellement le financement de l'Union pour la période postérieure à 2006. L'élaboration du nouveau cadre financier pluriannuel nécessite de traduire en termes financiers le projet politique de l'Union européenne élargie après 2006. Il concerne notamment les programmes arrivant à expiration à cette date, tels que les actions structurelles, le programme-cadre de recherche et de développement technologique, les réseaux transeuropéens, l'éducation et la formation, ainsi que la culture et les médias. L'avenir des Fonds constitue un enjeu important pour la Belgique, pour laquelle l'apport du FSE est primordial.

3 **A ce stade, LIRE ET ECRIRE revendique le maintien des financements européens pour les actions menées dans le cadre des politiques d'éducation, de formation et d'insertion socioprofessionnelle, au-delà de 2006.**

En amont de cet apport européen, le financement structurel du secteur de l'alphabétisation doit être assuré par les pouvoirs publics belges.

4 **LIRE ET ECRIRE plaide pour l'harmonisation des politiques européennes en matière d'alphabétisation, notamment par le soutien de réseaux d'échanges entre opérateurs de terrain.**

5 **Par ailleurs, LIRE ET ECRIRE souhaite que la participation des apprenants soit mieux prise en compte lors des colloques, séminaires et échanges internationaux.**

6 **Enfin, LIRE ET ECRIRE insiste sur la nécessité d'une simplification des procédures administratives et des modalités d'accès et de participation aux projets européens et sur l'accélération des paiements liés à ces projets.**

Cela encouragerait certainement davantage l'implication des associations du secteur de l'alphabétisation dans une dynamique européenne.

NIVEAU FÉDÉRAL



Les compétences de l'Etat fédéral concernent ce qui a trait à l'intérêt général de tous les Belges.

L'Etat fédéral conserve ainsi un "patrimoine commun" très étendu, qui comprend la justice, l'armée, la police fédérale, la tutelle sur les services de police, les lois organisant les Provinces et les Communes, la sécurité sociale et les grandes lois de protection sociale (chômage, pensions, allocations familiales, assurance maladie-invalidité), la dette publique, la politique monétaire, la politique des prix et des revenus, la protection de l'épargne, le nucléaire, les entreprises publiques telles que la Société Nationale des Chemins de fer belges, l'Aéroport de Bruxelles-National, la Poste, les établissements culturels et scientifiques fédéraux,...

C'est aussi l'Etat fédéral qui assume toutes les responsabilités de la Belgique et de ses entités fédérées à l'égard de l'Union européenne ou de l'OTAN.

L'Etat fédéral est également compétent pour tout ce qui n'est pas expressément de la compétence des Communautés et des Régions. Ainsi par exemple, les Communautés ont dans leurs attributions l'enseignement, mais les conditions minimales de délivrance des diplômes demeurent du ressort de l'autorité fédérale, tout comme l'obligation scolaire.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE: COOPÉRATION NORD-SUD

Le réseau des opérateurs d'alphabétisation a accumulé au fil des ans des expériences de partenariats internationaux. LIRE ET ECRIRE et la Communauté française ont été à l'initiative en 1998 de la création d'un réseau francophone d'opérateurs d'alphabétisation du Nord (France, Québec, Suisse) et du Sud (Sénégal, Maroc).

De nombreuses autres expériences concrètes ont été menées, le plus souvent ponctuelles et bilatérales (soutien à l'éducation non formelle avec le Maroc, création d'outils pédagogiques avec le Chili, projet de réinsertion des enfants soldats avec la République Démocratique du Congo,

participation au réseau international et solidaire d'opérateurs et acteurs d'alphabétisation – RISO^α, avec notamment des opérateurs du Sénégal, du Togo, du Burkina Faso, de Mauritanie). Toutes ces expériences se sont révélées très riches: les projets ainsi développés méritent aujourd'hui une reconnaissance plus structurelle, permettant un travail plus stable et à plus long terme. Nombre de ces projets ont aussi permis de tisser des liens entre les populations immigrées suivant des cours d'alphabétisation ici et leurs pays d'origine; plusieurs projets "retour" ont ainsi vu le jour.

Les actions d’alphabétisation sont le plus souvent considérées comme des opérations périphériques aux projets de développement.

7 **C’est pourquoi LIRE ET ECRIRE revendique la reconnaissance de l’alphabétisation comme projet spécifique de développement auquel accorder une meilleure visibilité.**

8 **LIRE ET ECRIRE revendique, par ailleurs, les moyens pour créer un réseau international de solidarité et d’échanges structurels,**

qui soutiendrait les multiples partenariats entre ONG du Nord et du Sud, qui apporterait son expertise à la modélisation des dispositifs d’alphabétisation, alliant partenaires publics et ONG, éducation formelle et non-formelle, pédagogie fonctionnelle et émancipatrice, qui mutualiserait les outils pédagogiques et la formation des formateurs d’adultes, et qui capitaliserait les savoirs pour les diffuser, notamment dans le cadre de programmes TIC adaptés.

JUSTICE: ALPHABÉTISATION DANS LES PRISONS

Les établissements pénitentiaires relèvent de la compétence du Service public fédéral Justice (SPF). Le niveau fédéral est compétent pour l’octroi des autorisations d’entrer dans les prisons, mais il ne dispose pas de ligne budgétaire spécifique pour le développement de projets éducatifs **9**; les volets liés à l’éducation et la formation, à la culture et au sport dans les prisons sont, en effet, des compétences des Communautés.

La Fédération des Associations pour la Formation et l’Education permanente en Prison (FAFEP), constate que la population carcérale est sous scolarisée; près de 75% des détenu(e)s disposent ainsi au plus du certificat d’études de base (CEB) **10**.

Sur base de ce constat, LIRE ET ECRIRE plaide pour le droit de toute personne incarcérée en difficulté avec l’écrit et/ou les savoirs de base de suivre une formation en alphabétisation ou une formation générale.

Cela implique:

✦ **L’amélioration de la coordination entre les différents acteurs concernés:**

- *Coordination avec les Pouvoirs publics:*

9 **LIRE ET ECRIRE soutient la FAFEP dans sa demande de création d’un lieu de concertation unique, regroupant les niveaux fédéral, régional et communautaire, en vue de développer une politique cohérente dans les établissements pénitentiaires.**

Il y a lieu d’augmenter les moyens (budgets et personnel) des asbl de formation actives en prison et d’adapter les critères d’octroi des subventions en fonction de la réalité carcérale.

- *Coordination locale:*

la concertation concerne les services psychosociaux présents en prison, le Forem, l’IBFFP, etc. et également l’intervention de l’enseignement de promotion sociale en prison, nécessitant l’instauration d’un partenariat solide avec le secteur associatif, sur base de conventions.

☛ Une formation adaptée:

- des agents pénitentiaires, en vue de les sensibiliser au volet “humain”, lié à la formation des détenus;
- des formateurs en milieu carcéral (et notamment des enseignants de la promotion sociale, actuellement “parrainés” par les formateurs du secteur associatif, sans que ce travail ne soit reconnu).

☛ Un vaste plan de reclassement des détenus:

A ce propos, LIRE ET ECRIRE, dans le sillage de la FAFEP, plaide pour que les formations aux détenus ne soient pas assimilées à la “récréation” ou à des “activités de luxe”, au même titre que les promenades au préau, le body building, etc. Une telle assimilation implique, en effet, que toutes punition et privation infligées au détenu concernent également son projet de formation.

10 Par ailleurs, LIRE ET ECRIRE soutient également le projet d’instaurer un “plan de détention” pour chaque détenu, dans lequel un “plan de formation” et une guidance pédagogique pourraient prendre place et, ainsi, être reconnus 11.

Elle demande avec la FAFEP, plus précisément, que les transferts de détenus entre prisons tiennent compte de l’opportunité pour tout détenu de (pour)suivre un parcours de formation adapté et cohérent.

☛ Un statut du détenu étudiant identique (montant de l’allocation d’étude, aménagement des horaires, etc.), quels que soient le type de formation, le moment de la peine préventive ou la prison.

POLITIQUE DE L’EMPLOI: ALPHABÉTISATION DES TRAVAILLEURS

Tout travailleur en difficulté avec l’écrit et/ou les savoirs de base, doit pouvoir suivre, sur son temps de travail, les formations générales qu’il souhaite et/ou les formations professionnelles nécessaires à l’exercice de sa profession et/ou au maintien de son emploi.

11 LIRE ET ECRIRE demande la création ou le renforcement des possibilités pour le personnel ouvrier et employé peu scolarisé de suivre des cours d’alphabétisation ou de formation générale, tant dans les secteurs privés que dans le secteur public.

Dans le secteur public,

12 LIRE ET ECRIRE revendique que tous les travailleurs, statutaires ou non (contractuels subventionnés, programmes de transition professionnelle, APS-ALE, Articles 60§7) bénéficient des mêmes mesures dans le cadre des journées de formation prévues dans le statut de la fonction publique.

Dans les secteurs privés,

13 LIRE ET ECRIRE revendique l’accès de tous les travailleurs, durant les heures de travail, aux formations en alphabétisation et aux formations générales, quel que soit le régime de travail (travail à pauses, travail de nuit, etc.).

Cela implique d'organiser des formations adaptées aux travailleurs les moins diplômés: parallèlement aux formations techniques spécifiques aux secteurs, la mise en place de formations en alphabétisation et formations générales.

Cette mesure doit être rendue possible par:

- ☛ **la mobilisation des fonds sectoriels:** Dans les principales branches de l'économie, les partenaires sociaux ont mis en place des fonds pour la formation, afin de stimuler et soutenir la formation continue des travailleurs **12**. Ces fonds sectoriels pour la formation sont ainsi accessibles aux entreprises sur base des secteurs d'activités. L'enquête sur les forces de travail 2000 réalisée par l'INS permet de constater que seulement 1% des travailleurs ayant au maximum le CEB ont suivi une formation professionnelle en 2000 et que cette proportion augmente régulièrement avec le diplôme pour atteindre 12% pour les universitaires.
- ☛ **la sensibilisation et la formation** des formateurs/instructeurs/tuteurs/enseignants à l'adaptation de leurs formations "techniques" aux personnes en difficultés avec l'écrit.
- ☛ **la mobilisation du congé-éducation payé¹³**, qui a pour but la promotion sociale des travailleurs engagés dans le secteur privé. L'employeur peut obtenir le remboursement de ces heures auprès du Service Public Fédéral Emploi (SPF Emploi), dans certaines limites.

14 **Toutes les associations d'alphabétisation doivent pouvoir obtenir la reconnaissance et l'agrément de leurs actions dans le cadre du congé-éducation payé.**

Pour l'ensemble de ces dispositifs,

15 **LIRE ET ECRIRE souhaite que les partenaires sociaux, et plus particulièrement les organisations syndicales, relayent ces problématiques et revendications.**

La mobilisation forte des organisations syndicales est, en effet, nécessaire pour que les travailleurs analphabètes osent faire valoir ces droits.

En ce qui concerne les **demandeurs d'emploi**, LIRE ET ECRIRE s'inquiète des mesures récentes visant à accroître le contrôle des chômeurs, les personnes analphabètes risquant de faire en premier les frais de cette mesure.

16 **Au-delà du caractère positif du suivi des chômeurs par les régions dans le cadre d'un parcours d'insertion, LIRE ET ECRIRE demande que soit organisée par l'Etat fédéral une campagne de sensibilisation des employeurs** visant à mettre en adéquation le niveau de formation demandé avec la réalité des compétences nécessaires pour l'emploi à occuper.

INTÉGRATION SOCIALE: ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS

17 LIRE ET ECRIRE revendique pour tous les primo-arrivants, scolarisés ou non, l'opportunité d'accéder à une formation en alphabétisation ou en français;



chacun devant pouvoir apprendre à parler, lire et écrire en français. Cela implique le développement de l'offre de cours en français pour adultes scolarisés, et donc l'augmentation du nombre de places offertes.

Vu l'état de précarité et les difficultés liées au statut (ou à l'absence de statut ou d'ordre de quitter le territoire – OQT – non exécutoires ou de procédures d'appel en cours) des primo-arrivants, LIRE ET ECRIRE demande qu'un accord de coopération soit conclu avec les Communautés (française en ce qui nous concerne) en vue d'organiser suffisamment de cours de promotion sociale adaptés à ce public.

18 LIRE ET ECRIRE revendique, parallèlement, des moyens spécifiques, distincts de ceux destinés à l'alphabétisation des personnes non scolarisées, pour développer les cours de français pour primo-arrivants scolarisés.



La Ministre fédérale de l'intégration sociale finance, dans le cadre du Fonds européen pour les réfugiés (FER), une recherche-action dans les centres d'accueil ouverts pour demandeurs d'asile et les initiatives locales d'accueil (ILA), qui a pour objectif de dresser un état des lieux des besoins et des actions de formation en français dans les lieux ciblés et d'expérimenter l'organisation de cours

d'alphabétisation dans une perspective d'éducation permanente, tant en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Région wallonne **14**.

19 LIRE ET ECRIRE souhaite, sur base de résultats probants de l'évaluation, le développement et la poursuite de cette expérience-pilote au-delà de 2004.



INTÉGRATION SOCIALE : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Alors que l'Union européenne s'est fixé un nouvel objectif stratégique pour 2010, "*devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde*", de très larges catégories de la population sont aujourd'hui exclues du net. LIRE ET ECRIRE estime qu'au-delà de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, une accessibilité aux TIC (matériel et formation) constitue un enjeu de taille pour lutter contre le fossé numérique et éviter ainsi une exclusion accrue des plus exclus.

LIRE ET ECRIRE estime qu'Internet est aujourd'hui une "bibliothèque de l'humanité". A ce titre, Internet est un "bien commun", partie intégrante du patrimoine de l'humanité.

20 LIRE ET ECRIRE revendique, pour les ménages défavorisés, le "minimum de connexion garantie" au même titre que l'eau, le gaz et l'électricité.



21 **LIRE ET ECRIRE demande que la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale mette la relance du projet "e-day" 15 à l'ordre du jour. LIRE ET ECRIRE propose le réseau des opérateurs d'alphabétisation comme un des réseaux possibles d'appropriation des TIC par les publics les plus exclus.**

La mise en place de ces logiques n'a de sens que si est organisée, parallèlement, l'appropriation et la réflexion collective autour de l'outil.

22 **LIRE ET ECRIRE plaide donc pour un droit à la formation de base à l'utilisation de l'ordinateur, adaptée aux publics en situation d'exclusion (processus plus long d'apprentissage)¹⁶.**

23 **Enfin, LIRE ET ECRIRE revendique qu'il y ait au minimum un ordinateur connecté dans chaque classe d'alphabétisation.**

Dans le cadre de ses acquisitions, LIRE ET ECRIRE a déjà été amenée à payer plusieurs dizaines de milliers d'euros en droits sur des logiciels propriétaires, pour des programmes dont l'accessibilité n'est pas prioritairement conçue pour des publics en difficultés.

24 **Dans la lignée du débat récent à la COCOF¹⁷, LIRE ET ECRIRE demande que les Pouvoirs publics examinent toutes les possibilités légales de favoriser les logiciels libres dans les politiques publiques d'accessibilité aux nouvelles technologies.**

POLITIQUE DES GRANDES VILLES

Tout en étant aussi très présente en milieu rural **18**, l'analphabétisme, comme la plupart des problématiques sociales, prend une acuité particulière dans les quartiers défavorisés des grandes villes d'Europe.

Pour répondre à la concentration de populations en situation d'exclusion et dynamiser la revitalisation de ces quartiers, l'Etat fédéral a créé récemment un commissariat (1999), puis une Cellule "Politique des Grandes Villes" au sein du Service Public de Programmation (SPP) Intégration Sociale. Des moyens budgétaires ont été dégagés pour passer des conventions avec des Communes situées dans ces zones déshéritées. Ces moyens ont permis la rénovation de nombreux bâtiments. Dans la plupart des communes de Bruxelles et de Wallonie, LIRE ET ECRIRE et les associations du réseau d'alphabétisation sont ainsi demandeuses de locaux convenables pour y organiser les cours.

25 **LIRE ET ECRIRE revendique, tant dans les villes que dans les zones rurales, que les Communes et l'Etat fédéral prévoient de réserver des surfaces ainsi rénovées pour y héberger des projets associatifs, souvent cantonnés à des implantations peu salubres et non conformes en matière de sécurité.**

FONDS D'IMPULSION À LA POLITIQUE DES IMMIGRÉS — FIPI

Le secrétariat du FIPI est géré par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. D'une manière générale, les actions promues par le fonds se réalisent dans des zones "d'action prioritaire" et visent, entre autres:

- ☛ la création ou la rénovation d'infrastructures sportives et/ou culturelles;
- ☛ l'accueil et l'animation des jeunes d'origine étrangère;
- ☛ l'accompagnement scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire;
- ☛ l'insertion socioprofessionnelle;
- ☛ la cohabitation entre générations dans des quartiers à forte concentration de population de nationalité ou d'origine étrangère.

Dans ce cadre, LIRE ET ECRIRE constate à la fois la précarité de ces fonds d'impulsion et l'importance qu'ils revêtent pour les associations.

26



LIRE ET ECRIRE revendique donc leur stabilisation et leur développement de manière structurelle, en cohérence avec les politiques des Régions et de la Communauté française.

Sur le territoire de la Région wallonne, LIRE ET ECRIRE WALLONIE demande d'élargir à l'ensemble des sous-régions le travail des Centres régionaux d'intégration.

Aujourd'hui, le Hainaut occidental et la Province de Luxembourg ne peuvent bénéficier ni de l'intervention du FIPI (faute de demande de certaines communes), ni des prestations et de l'expertise d'un CRI.

Or, ces sous-régions ont aussi une population immigrée ou d'origine immigrée, même moins concentrée, et se trouvent justement en difficulté pour répondre à ses besoins à cause de leur manque de "tradition" d'immigration.

Les interventions du FIPI devraient être possibles sur l'ensemble du territoire belge pour peu qu'une population immigrée suffisante le justifie. Il n'est pas acceptable que, par exemple, certaines communes refusent ces interventions pour que *"leur image n'en pâtisse pas"*.

La question de l'immigration se pose différemment en zone rurale: les personnes immigrées ou d'origine immigrée sont moins nombreuses, mais elles sont plus isolées, avec peu de possibilités de lien avec leur communauté d'origine, et elles subissent davantage le regard des autres sur leurs spécificités.

AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE: POLITIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES

A la suite de la Directive européenne “anti-discriminations” 2000/78, et à sa transposition dans le droit belge **19**, une conférence interministérielle travaille autour de la problématique de l’accessibilité des locaux publics et privés pour les personnes handicapées. Un protocole d’accord sur l’accessibilité devrait ainsi être signé prochainement entre le fédéral et les entités fédérées.

En ce qui nous concerne, peu d’associations disposent de locaux accessibles aux personnes handicapées; or ce type d’aménagement est nécessaire pour l’ensemble du réseau d’alphabétisation.

27 **C’est pourquoi LIRE ET ECRIRE revendique un soutien financier aux associations désireuses d’adapter et d’aménager leurs locaux et classes d’alphabétisation, afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées.**

LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS FÉDÉRAUX

Depuis quelques années, le Théâtre royal de la Monnaie et les Services éducatifs des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique développent des projets et des animations en partenariat avec des associations d’alphabétisation.

28 **LIRE ET ECRIRE demande l’augmentation des moyens attribués aux services éducatifs et la poursuite, le développement à long terme et la valorisation des partenariats entre les institutions culturelles et le secteur de l’alphabétisation, qui permettent de favoriser l’accès à la culture et l’expression culturelle d’un public exclu de celle-ci.**

NIVEAU DE LA COMMUNAUTÉ



La Communauté française gère l'ensemble des matières qui lui ont été attribuées par la Constitution (articles 127 §1^{er} et 128 §2) et par les lois de réformes institutionnelles, c'est-à-dire les matières liées à la personne et à la pratique de la langue.

Ces matières relèvent actuellement des secteurs de la culture, de l'éducation, de la recherche et de la formation, de la santé (exclusivement la médecine préventive), de l'aide à la jeunesse, des infrastructures, du sport et des relations internationales.

ENSEIGNEMENT

En Belgique, la scolarité est obligatoire jusqu'à 14 ans depuis 1914, jusque 18 ans depuis 1984 **20**. Pourtant, en 2000 **21**, plus d'un quart de la population belge ne dispose soit d'aucun diplôme, soit au mieux du certificat d'études de base (CEB), certificat qui constitue, en principe, l'expression de l'alphabétisation.

Dans des contextes aussi diversifiés que certains quartiers défavorisés des grandes villes ou de petites écoles rurales, le taux d'échec et de décrochage scolaires y est un des plus élevés d'Europe **22**. Les jeunes sans CEB et en situation de décrochage alimenteront la cohorte des adultes analphabètes de demain. Ils constitueront aussi la majeure partie des chômeurs de longue durée les moins qualifiés.

Sur base de ce constat, LIRE ET ECRIRE propose:

- ☛ qu'il y ait en Communauté française un **"projet pour l'école"**, expression volontariste d'une et une seule politique d'enseignement cohérente de l'école maternelle à l'enseignement supérieur, **une école de l'égalité qui combatte et compense les inégalités sociales**, et qui mette en avant la réussite de tous les élèves, la réussite de chaque élève;

- ☛ de travailler ce projet d'école en mobilisant l'ensemble de la société, l'ensemble de la communauté éducative (les enseignants et les partenaires tels les centres PMS, les écoles des devoirs, les associations du quartier etc.) et les parents, en vue de garantir l'acquisition des savoirs de base équivalant au secondaire inférieur minimum à tous les enfants;
- ☛ que soient analysées dans le cadre de missions d'études les contextes et stratégies de réussite, ainsi que les véritables causes de non réussite, d'échec et d'exclusion scolaires.

29



LIRE ET ECRIRE souhaite, dans le cadre de la recherche en éducation:

- **que soit réalisé un bilan des discriminations positives dans les écoles en difficultés (les zones d'éducation prioritaires, puis le décret D+), le cas échéant, en vue de (re)concentrer toute la marge disponible dans les écoles en difficultés des quartiers défavorisés et chez leurs partenaires;**
- **le développement des recherches sur l'enseignement et l'analphabétisme (recherches sur l'échec scolaire, les méthodes d'apprentissage favorisant la réussite de tous, la formation des adultes, la valorisation des compétences issues de l'expé-**

FRANÇAISE WALLONIE-BRUXELLES

rience, l'accessibilité de l'information aux personnes analphabètes, etc.) dans les universités et les Hautes Ecoles;

- la prise en compte spécifique de la pédagogie des adultes dans les recherches;

☛ de développer les classes passerelles pour primo-arrivants, “structures d'enseignement visant à assurer l'accueil, l'orientation et l'insertion optimale de l'élève primo-arrivant dans l'enseignement fondamental ou secondaire” 23. Le Décret définit comme élève primo-arrivant l'enfant de 2,5 ans à 18 ans arrivé sur le territoire depuis moins d'un an 24.

30 **LIRE ET ECRIRE revendique la suppression de cette condition administrative, afin de permettre à tout enfant l'accès aux classes passerelles.**

La durée de passage dans une classe passerelle est fixée à une période de une semaine à six mois; cette durée peut être portée à un an sur décision du conseil d'intégration.

31 **LIRE ET ECRIRE revendique la modification de l'Article 3 du Décret afin de permettre une durée pouvant être portée à un an pour tous les enfants primo-arrivants, sans dérogation.**

Elle demande également que soit facilitée l'intégration des enfants de la classe passerelle vers la classe dite “classique”.

Par ailleurs, LIRE ET ECRIRE attire l'attention sur la situation des adolescents primo-arrivants analphabètes; à l'heure actuelle, les classes passerelles ne sont en effet pas conçues pour les accueillir et leur offrir une *intégration optimale*.

32 **Sur base de ce constat, LIRE ET ECRIRE revendique l'opportunité d'assurer une période de transition de deux ans au sein des classes passerelles pour les adolescents primo-arrivants analphabètes.**

33 **Enfin, et plus globalement LIRE ET ECRIRE plaide pour la valorisation du dispositif des classes passerelles, qui répond à un réel besoin, notamment par le soutien à un encadrement de qualité et à la réflexion pédagogique.**

☛ dans l'enseignement secondaire, de **redéfinir les missions de l'enseignement technique et professionnel** sur des bases positives, afin d'éviter qu'il ne soit le “parking” des exclus de l'enseignement général; elle plaide pour le suivi des recommandations de l'Avis n°80 du Conseil de l'Education et de la Formation (CEF) du 13.12.2002 25.

☛ de **limiter la relégation** parfois quasi automatique des jeunes en décrochage scolaire dans l'enseignement spécial.

☛ de **revaloriser le métier et la formation des enseignants** à tous les niveaux d'enseignement et dans tous les réseaux:

- *sensibilisation* à la problématique de l'analphabétisme durant leur formation;
- *formation continuée* des enseignants dans l'optique de la réussite de TOUS les enfants, avec la mise en place de modules sur l'interculturalité et le français pour non francophones;
- *agrément* des formateurs L&E pour assurer la formation des enseignants;

☛ de **faciliter l'accès des infrastructures scolaires** disponibles pour les besoins des associations.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

L'enseignement de promotion sociale (EPS) est le plus important dispositif de formation continue des adultes en Communauté française.

Bien que le dispositif a offert, dès sa création, une formation de base, qui consiste en une révision des matières du primaire et du début du secondaire, il réservait jusqu'il y a peu une trop maigre place aux adultes peu scolarisés.

Des efforts importants ont toutefois été consacrés récemment au développement de l'offre d'alphabétisation et de Français Langue étrangère, ainsi qu'aux réaménagements des programmes aux niveaux alpha et formation de base.

Un **programme de formation certifiante de formateur en alphabétisation** devrait, par ailleurs, être opérationnel dès la rentrée de septembre 2004. Sa mise en place constituera un pas important dans le sens d'une professionnalisation de l'ensemble du secteur de l'alphabétisation.

L'Article 8 du Décret du 16.04.1991 de l'enseignement de promotion sociale permet aux établissements de prendre en considération, pour l'accès aux formations, les capacités acquises dans d'autres enseignements ou dans d'autres modes de formation, y compris l'expérience professionnelle; l'arrêté du 3.05.1999, révisant totalement les procédures d'obtention du CEB constitue une avancée remarquable, en reconnaissant le fait associatif (et notamment la méthode du "chef d'œuvre" sur base d'un socle de compétences de niveau primaire adapté aux adultes).

34 **LIRE ET ECRIRE** revendique, comme c'est le cas pour le certificat d'études de base (CEB), la possibilité de décrocher les certifications de l'enseignement secondaire inférieur et de l'enseignement secondaire supérieur dans l'enseignement de promotion sociale de manière adaptée à la progression et à l'expérience d'adultes peu scolarisés.

35 **LIRE ET ECRIRE** revendique que l'"expérience" bruxelloise menée dans l'enseignement de promotion sociale, qui consiste en l'ouverture de 300 places en alphabétisation et de 150 places en Français langue étrangère soit élargie à l'ensemble de la Communauté française 26.

36 Par ailleurs, **LIRE ET ECRIRE** revendique que ces places "supplémentaires" soient intégrées dans la dotation réservée aux établissements et qu'elles puissent être organisées en partenariat avec les associations d'alphabétisation, partenariat faisant l'objet d'une convention-type signée par les acteurs.

37 **LIRE ET ECRIRE** revendique, de manière générale, la suppression des droits d'inscription complémentaires, qui varient abusivement d'un établissement à l'autre, et servent parfois explicitement à exclure des couches sociales défavorisées.

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE — UNIVERSITÉ OUVERTE

S’inscrivant dans la continuité des expériences du projet d’Université Ouverte de Charleroi de 1976 (ayant débouché sur la création de la FUNOC en 1977), des expériences de filières ouvertes ISCO-FOPES-FOPA, de l’expérience du Collectif Formation Société avec l’EOS, l’ULB et la promotion sociale et des projets d’Universités Ouvrières italienne (CASI) et espagnole (CEFA),

LIRE ET ECRIRE souhaite contribuer à la relance d’un projet d’Université Ouverte (UO) pour les adultes en Communauté française.

Le projet d’UO doit permettre à toute personne qui le souhaite de :

- ☛ reprendre des études à son niveau sans prérequis formels,
- ☛ progresser à son propre rythme (par exemple par un système d’unités de formation capitalisables), et
- ☛ d’aller jusqu’où elle le souhaite, en obtenant une certification reconnue à ce niveau.

Ces trois dimensions doivent pouvoir prendre place dans un parcours personnalisé, *“tout au long de la vie”*. Ce projet concerne tant les personnes analphabètes en vue d’obtenir leur première certification, le CEB, que la possibilité pour des formateurs peu diplômés de réussir un graduat, et des formateurs qualifiés dans leur souhait de reprendre des études universitaires.

38



LIRE ET ECRIRE demande que les Décrets “Bologne” et “validation des compétences” soient mobilisés en vue de créer ce dispositif de formation ouvert à tout adulte, quel que soit son niveau.

VALIDATION DES COMPÉTENCES

L’Accord de Coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la communauté française, la région wallonne et la commission communautaire française (COCOF) **27** met en place un système de validation des compétences piloté par les quatre acteurs institutionnels (EPS, FOREM, IBFFP, IFPME), qui forment, ensemble, le consortium de validation des compétences.

Le système est accessible à tout travailleur occupé ou non, de plus de 18 ans.

Cependant, il est axé sur la validation des compétences strictement professionnelles. Il s’agit dès lors d’un enjeu important pour les associations qui ne travaillent pas sur des compétences strictement liées aux métiers.

39



LIRE ET ECRIRE revendique la prise en compte de la problématique de l’analphabétisme par les centres de validation et donc la possibilité de validation des compétences sur base de tests non exclusivement écrits. Par ailleurs, LIRE ET ECRIRE revendique que cette validation puisse être acquise compétence par compétence, en les capitalisant.

EDUCATION PERMANENTE

LIRE ET ECRIRE développe son action dans le cadre des finalités et objectifs définis par le Décret de l'éducation permanente **28**.

Travailler en alphabétisation dans un cadre d'éducation permanente implique pour nous:

- ☛ **que l'alphabétisation n'est jamais une fin en soi.** Il s'agit toujours d'apprendre à lire POUR... *“pour aider les enfants, pour trouver du travail, pour sortir de chez soi, pour entrer dans la société, mais aussi pour se débrouiller seul, pour être libre, pour comprendre le monde, pour savoir se défendre...”*, comme nous le disent des apprenants;
- ☛ **qu'alphabétiser, c'est donner des outils** – parmi d'autres – pour comprendre le monde, pour s'y situer, pour développer ses capacités d'analyse et de réflexion critique, pour y agir socialement, économiquement, culturellement et politiquement;
- ☛ qu'acquérir ces outils implique la **pleine participation de tous**, participation qui est à la fois le but et la condition de l'apprentissage.

LIRE ET ECRIRE souhaite que toute association d'alphabétisation qui développe des pratiques d'alphabétisation en cohérence avec ces orientations puisse être reconnue dans le cadre de ce Décret.

40 **LIRE ET ECRIRE revendique donc que ce Décret soit doté de moyens suffisants pour permettre cette reconnaissance.**

41 **LIRE ET ECRIRE demande que les moyens nécessaires à l'application intégrale de l'accord du secteur non marchand soient effectivement débloqués et que l'écart barémique entre les associations du secteur socioculturel et les associations du secteur de l'insertion socioprofessionnelle soit rapidement résorbé.**

EGALITÉ DES CHANCES

Plusieurs projets en lien avec l'alphabétisation sont ou ont été soutenus par le Service de l'Égalité des chances de la Communauté française:

- la publication du journal “L'Essentiel”
- le soutien à la création d'une plate-forme “écrivains publics”
- des expériences d'alphabétisation dans la fonction publique communale à Bruxelles.

42 **LIRE ET ECRIRE demande que ce type de soutien ponctuel se développe de manière coordonnée et concertée avec le secteur de l'éducation permanente.**

Dans le cadre de l'égalité hommes/femmes, LIRE ET ECRIRE attire l'attention sur la situation particulière en prison: le public en détention est à 95% masculin **29**.

La très faible proportion de femmes parmi la population carcérale va souvent de pair avec une offre d'activités, et donc de formation, réduite dans les quartiers ou les prisons de femmes.

Sur base de ce constat,

43 **LIRE ET ECRIRE plaide pour une meilleure prise en compte de la problématique de la formation des femmes détenues,** dans le cadre des projets soutenus par le Service “Egalité des chances” de la Communauté française. Elles sont, en effet actuellement souvent lésées en matière d’offre de formation.

CULTURE

Développer l’alphabétisation a peu de sens si, parallèlement, les Pouvoirs publics ne développent pas de politiques actives de lecture publique.

44 **Dans ce cadre, LIRE ET ECRIRE revendique:**
- le soutien et le développement des bibliothèques publiques;

45 - le développement de la formation des bibliothécaires aux animations et à l’accessibilité, tant à destination des enfants dans le cadre de la prévention de l’analphabétisme, qu’à destination des personnes adultes.

Tout en se réjouissant des actions d’accessibilité à la culture pour les personnes en situation d’exclusion sociale organisées par l’asbl Article 27,

46 **LIRE ET ECRIRE plaide pour leur renforcement et pour le soutien des services éducatifs des établissements culturels fédéraux en vue de développer les partenariats avec les associations.**

47 Enfin, **LIRE ET ECRIRE plaide, avec la FAFEP, pour la création d’une bibliothèque dans chaque prison,** avec l’opportunité, pour le détenu:

- de choisir sur place (et non sur consultation d’un catalogue, dans sa cellule) le(s) livre(s) qu’il souhaite emprunter;
- de participer à des animations autour du livre et de la lecture.

NIVEAU RÉGIONAL



Les Régions ont des compétences dans les domaines qui touchent au “territoire” au sens large du terme, en matière d’économie, d’emploi, d’agriculture, de politique de l’eau, de logement, de travaux publics, d’énergie, de transport (à l’exception de la SNCB), d’environnement, d’aménagement du territoire et d’urbanisme, de rénovation rurale, de conservation de la nature, de crédit, de commerce extérieur, de tutelle sur les provinces, les communes et les intercommunales. Elles sont également compétentes en matière de recherche scientifique et de relations internationales dans les domaines précités.



Les principales compétences qui concernent de manière directe l’alphabétisation sont d’une part les politiques d’emploi et de formation professionnelle et, d’autre part, les politiques d’action sociale visant à l’intégration des immigrés.

Ces politiques sont mises en œuvre de manière très différente dans les régions wallonne et bruxelloise. Néanmoins, quelques grandes lignes communes peuvent être dégagées.

LIRE ET ECRIRE défend le droit de toutes les personnes analphabètes demandeuses d’emploi de bénéficier à part entière de tous les services et dispositifs de dynamisation du placement, de formation professionnelle et d’insertion socioprofessionnelle existants, sans a priori professionnels négatifs. Cela implique une attention particulière pour éviter les discriminations à l’embauche là où on assimilerait l’analphabétisme à de l’incompétence professionnelle.

Dans le cadre de son parcours d’insertion, tout demandeur d’emploi analphabète, doit, comme les autres demandeurs d’emploi, pouvoir décider de ses priorités. L’alphabétisation n’est pas forcément la première étape obligée du dispositif: la personne doit avoir le choix entre rechercher un emploi, entamer une formation professionnelle qualifiante, valider ses compétences professionnelles acquises ou entamer une formation intensive d’alphabétisation.

48



LIRE ET ECRIRE revendique donc que soit confirmée la légitimité de l’alphabétisation dans le cadre du parcours d’insertion socio-professionnelle, ce qui implique, le cas échéant, d’intensifier la reconnaissance d’associations d’alpha-ISP ³⁰.

Dans le cadre des plans d’accompagnement des chômeurs fédéral ou régionaux, LIRE ET ECRIRE pense que l’alphabétisation doit conserver un caractère volontaire (non obligatoire) et que la non participation à une formation en alphabétisation ou un parcours de formation non linéaire ne peuvent être invoqués comme critères de suspension ou d’exclusion du bénéfice des allocations de chômage ou du revenu d’intégration sociale.

NIVEAU RÉGIONAL BRUXELLOIS

A. MATIÈRES RÉGIONALES

La Région de Bruxelles-Capitale exerce, sur le territoire constitué par les 19 communes bruxelloises, les compétences suivantes: aménagement du territoire, environnement et politique de l'eau, conservation de la nature, logement, économie, politique de l'énergie, pouvoirs subordonnés, politique de l'emploi, travaux publics, transport, relations extérieures, recherche scientifique.

S'y ajoutent les matières que le législateur avait confiées à l'Agglomération de Bruxelles (lutte contre l'incendie et aide médicale urgente, enlèvement et traitement des immondices, taxis), ainsi que des compétences héritées de l'ancienne Province de Brabant.

Les matières d'enseignement, de culture, d'aide aux personnes et de santé relèvent des Communautés et des Commissions communautaires.

Pour mettre sa politique en œuvre, le Gouvernement régional dispose du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que de divers organismes pararéglonaux.

POLITIQUE DE L'EMPLOI

La Région de Bruxelles-Capitale est responsable des plans de résorption du chômage (PRC), la plupart transformés aujourd'hui en ACS.

- ☛ Dans le cadre du **Plan Bruxellois pour l'Alphabétisation (PBA) 31**, LIRE ET ECRIRE BRUXELLES s'est vue octroyer 90 postes ACS par la Région de Bruxelles-Capitale, dans une programmation de trois ans. La troisième phase de ce plan est programmée pour avril 2004.
- ☛ Dans le cadre de **l'enseignement**, la Région a mis 400 ACS à disposition de la Communauté française. Pour une part affectés dans les zones d'éducation prioritaires, puis dans les écoles en discriminations positives (D+), ces ACS semblent aujourd'hui affectés sans critères, via les trois réseaux d'enseignement. S'il n'appartient pas à la Région de s'immiscer dans la politique d'enseignement, LIRE ET ECRIRE BRUXELLES propose que la Région impose néanmoins que ces affectations soient concentrées dans les écoles les plus en difficultés, pour renforcer les projets d'école, ainsi que les partenariats avec et autour de l'école.

A l'initiative de l'ORBEM, dix-huit ateliers de recherche active d'emploi (RAE) ont été créés en Région de Bruxelles-Capitale.

Parmi ces RAE, un est spécifiquement destiné à la recherche active d'emploi de personnes analphabètes au sein de LIRE ET ECRIRE BRUXELLES. Tout demandeur d'emploi doit, en effet, pouvoir avoir accès aux dispositifs RAE.

- ➔ LIRE ET ECRIRE BRUXELLES estime que ce dispositif RAE pour le public analphabète répond à un réel besoin, malgré les limites rencontrées en matière d'accès effectif à l'emploi; LIRE ET ECRIRE BRUXELLES plaide pour l'élargissement de la formule du dispositif RAE, permettant un travail en profondeur sur le projet personnel et professionnel des personnes analphabètes, étape préalable indispensable à une recherche active adéquate.

49 Par ailleurs, LIRE ET ECRIRE BRUXELLES propose de créer un nouveau RAE à destination d'un public de primo-arrivants scolarisés dans leur pays d'origine, en lien avec la participation à des cours de français langue étrangère.

- ➔ Parallèlement,

50 LIRE ET ECRIRE BRUXELLES plaide parallèlement pour l'élaboration d'un état des lieux des secteurs et entreprises accessibles aux personnes analphabètes dans le cadre des recherches et analyses réalisées par l'Observatoire bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications de l'ORBEM et dans le cadre du projet "prospection" subsidié par l'Article 6 du FSE (projet qui concerne les personnes peu qualifiées).

- ➔ Dans le cadre de cette prospection, il serait utile que la cellule "Discrimination à l'embauche" de l'ORBEM organise, en lien avec l'Etat fédéral, une **campagne de sensibilisation** des employeurs visant à mettre en adéquation le niveau de formation demandé avec la réalité de l'emploi à occuper (lutte contre la surqualification qui masque la discrimination à l'embauche).

Un des obstacles les plus fréquemment rencontrés à la reprise d'une formation et à la recherche d'emploi concerne la garde des enfants des demandeurs d'emploi. La Maison d'enfants de l'ORBEM, les crèches partenaires de l'ORBEM, les maisons d'accueil subventionnées par le FSE, les halte-garderies offrent la possibilité aux demandeurs d'emploi de déposer leurs enfants, de manière ponctuelle ou pour une plus longue période, pendant qu'ils effectuent leurs démarches ou lorsqu'ils ont trouvé un nouvel emploi. Mais le nombre de places s'avère insuffisant.

51 LIRE ET ECRIRE BRUXELLES revendique la création urgente de nouvelles places au sein de la Maison d'enfants de l'ORBEM et dans les crèches et haltes-garderies partenaires.

TUTELLE SUR LES COMMUNES

Ces trois dernières années, LIRE ET ECRIRE BRUXELLES a participé à une expérience (financée par la Communauté française, secteur “égalité des chances”) d’alphabétisation du personnel analphabète des communes et des CPAS. 70 personnes ont bénéficié de six mois de formation minimum, programmés par l’ERAP, dans le cadre d’une convention avec LIRE ET ECRIRE BRUXELLES.

52 LIRE ET ECRIRE BRUXELLES demande que les formations en alphabétisation et de remise à niveau en français fassent partie intégrante de l’offre de formation agréée par les communes dans le cadre de la Charte sociale et soient organisées de manière structurelle par l’ERAP.

LIRE ET ECRIRE BRUXELLES insiste sur les nécessaires précautions à prendre pour la mise en œuvre de ce type de programme. Eviter de stigmatiser le personnel le moins qualifié (par exemple le personnel “Article 60”) implique **une réelle sensibilisation au sein des communes et des CPAS.**

Par ailleurs, LIRE ET ECRIRE BRUXELLES attire l’attention sur la nécessaire collaboration avec les CPAS, notamment en termes de **sensibilisation des travailleurs sociaux des services d’insertion socioprofessionnelle des CPAS** tant à la problématique de l’analphabétisme ou du besoin en français pour adultes scolarisés qu’aux réalités du public, afin d’optimiser l’orientation et l’accompagnement des bénéficiaires.

REVITALISATION DES QUARTIERS

Dans le cadre de la revitalisation des quartiers, la Région de Bruxelles-Capitale intervient dans des opérations de rénovation de quartiers particulièrement fragilisés: ce sont les contrats de quartiers, en partenariat avec les communes. Cette revitalisation est aussi dynamisée par la mobilisation par la Région de programmes européens (Objectif 2, URBAN 2), ainsi que des moyens fédéraux (politique des grandes villes). Outre les aspects prioritaires de la revitalisation qui portent principalement sur la création de logements, le réaménagement des espaces publics et la création d’équipements de quartiers, ces programmes prévoient aussi un important volet “cohésion sociale”.

Dans ce cadre, LIRE ET ECRIRE BRUXELLES propose:

- ☛ de **favoriser la participation des personnes analphabètes en tant qu’habitants de ces quartiers** au sein des assemblées générales de quartiers, des commissions locales de développement intégré, en soutenant spécifiquement les associations d’alphabétisation pour cette mission;
- ☛ d’**encourager les communes à prévoir dans la rénovation, des locaux spécifiques** pour les associations du quartier, notamment d’alphabétisation.

TRANSPORTS PUBLICS

53 LIRE ET ECRIRE BRUXELLES revendique l’extension des critères de gratuité des transports en commun publics pour toutes les personnes en formation dans des associations agréées (de leur domicile au lieu de formation).

B. MATIÈRES COCOF

La Commission communautaire française (COCOF) peut, par le biais de règlements, agir en qualité de pouvoir organisateur sur les matières culturelles, d'enseignement et personnalisables.

Elle peut en outre exercer les compétences qui lui sont déléguées par le Conseil (le Parlement) de la Communauté française. A la suite du transfert de compétences opéré par la Communauté française, la COCOF peut depuis le 1^{er} janvier 1994, légiférer par voie de Décrets dans les matières suivantes:

- ☛ *les infrastructures privées pour l'éducation physique, les sports et la vie en plein air;*
- ☛ *le tourisme;*
- ☛ *la promotion sociale;*
- ☛ *la reconversion et le recyclage professionnels, en ce compris la formation permanente des classes moyennes;*
- ☛ *le transport scolaire;*
- ☛ *la politique de la santé;*
- ☛ *l'aide aux personnes.*

La COCOF exerce également la compétence de créer, financer et contrôler conjointement avec la Communauté française des organismes chargés d'acquérir, d'administrer et d'aliéner des biens immeubles affectés à l'enseignement organisé par les pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement supérieur).

RECONVERSION ET RECYCLAGE PROFESSIONNELS

Tout demandeur d'emploi doit pouvoir avoir accès aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle et aux formations professionnelles existants.

Cela implique:

- ☛ l'augmentation du nombre d'heures et d'associations agréés;
- ☛ l'octroi aux AFT/OISP des moyens nécessaires au développement de la formation de base de leurs stagiaires;
- ☛ l'augmentation du nombre de places en formation professionnelle;
- ☛ l'adaptation des critères d'entrée en formation professionnelle (toutes les formations professionnelles, et plus largement tous les emplois, ne requièrent pas une connaissance approfondie de l'écrit; or la plupart des tests sont basés sur l'écrit).

BRUXELLES FORMATION

(INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE - IBFFP)

Dans le cadre d'une convention annuelle avec l'IBFFP, LIRE ET ECRIRE BRUXELLES assure la coordination pédagogique des neuf associations d'alphabétisation et de remise à niveau du réseau reconnues dans le cadre du Décret ISP du 27 avril 1995. LIRE ET ECRIRE BRUXELLES a pour missions l'encadrement pédagogique, la conception et l'expérimentation d'outils pédagogiques, l'organisation de formations de formateurs en alphabétisation et la centralisation de l'offre des opérateurs alpha-ISP.

54 Dans ce contexte, **LIRE ET ECRIRE BRUXELLES**, en accord avec les opérateurs ISP d’alphabétisation, souhaite être associée à l’élaboration du “Programme de références” pour l’alphabétisation, comme expert pédagogique.

55 Par ailleurs, **LIRE ET ECRIRE BRUXELLES** revendique la reconnaissance des stages en entreprise comme temps de formation, sans que cela ne devienne pour autant une obligation pour tous les opérateurs.

L’inscription aux formations ISP implique le respect de certaines conditions et procédures. Elle est ainsi conditionnée à l’obtention d’un document administratif – le Formulaire A15 – pour toutes les catégories d’étrangers visées par le nouveau permis C **32**. Depuis août 2003, l’ORBEM a modifié la procédure, engendrant souvent la prolongation du délai d’obtention du formulaire. Or pour s’inscrire en formation et bénéficier d’un contrat de formation professionnelle IBFFP **33**, la personne doit être inscrite préalablement comme demandeur d’emploi, le formulaire A15 attestant cette inscription.

56 Sur base de ce constat, **LIRE ET ECRIRE BRUXELLES** plaide pour une meilleure concertation entre l’IBFFP et l’ORBEM et pour la délivrance par l’ORBEM d’un formulaire A15 provisoire, en vue de garantir la signature d’un contrat de formation, et le défraiement par l’IBFFP dès le début de la formation.

FORMATION PERMANENTE DES CLASSES MOYENNES

Le contrat d’apprentissage (formule de formation en alternance dispensée par l’EFPME) est accessible aux jeunes de plus de 15 ans ayant obtenu le certificat d’études de base (CEB) et ayant obligatoirement suivi au moins les deux premières années de l’enseignement secondaire inférieur (technique ou général) ou avoir réussi une deuxième année professionnelle **34**.

57 **LIRE ET ECRIRE BRUXELLES** plaide pour l’élargissement des critères d’entrée en apprentissage (tous les jeunes devraient pouvoir y avoir accès) et pour l’adaptation de l’examen d’entrée (tous les emplois ne requièrent pas une connaissance approfondie de l’écrit; les tests ne devraient pas être exclusivement basés sur l’écrit).

ACTION SOCIALE (INTÉGRATION SOCIALE ET COHABITATION)

La politique “Intégration sociale et Cohabitation” *“donne une priorité à l’intégration sociale dans une perspective d’amélioration de la vie quotidienne au sein des quartiers en difficulté, tout en maintenant les priorités d’actions en matière de cohabitation, d’émancipation et d’apprentissage de la citoyenneté, notamment par des actions intergénérationnelles et interculturelles”*.

La politique d’Insertion sociale se traduit par la mise en place de dispositifs multiples (éducation, formation, accès au travail ou à la culture); son objectif est de permettre aux personnes qui

habitent dans les quartiers fragilisés d'être mieux intégrées dans la société.

La première circulaire Insertion sociale date de mars 1998. Les projets soutenus sont portés par des acteurs aux missions, aux ancrages, aux publics variés.

C'est pourquoi le Ministre a pris l'initiative, sur base d'une concertation avec les coordinateurs communaux et le Comité des experts de l'Insertion sociale, de mener une réflexion globale, en vue de donner à ces programmes un cadre légal. Cette initiative a mené à l'adoption d'un Décret par la Commission communautaire française, le 22 janvier 2004.

Les grandes lignes du nouveau décret, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005:

- ☛ Développement d'une action communautaire de quartier, sur base d'un programme quinquennal (objectifs prioritaires fixés par le Collège de la COCOF)
- ☛ Soutien des Communes (80% du budget - signature d'un contrat communal de cohésion sociale) ou directement de projets d'associations (20% du budget - signature d'un contrat régional de cohésion sociale)
- ☛ Financement d'une coordination locale chargée de l'organisation d'une concertation locale réunissant tous les acteurs locaux de la cohésion sociale
- ☛ Financement des contrats de cohésion sociale par liquidation de subventions (paiements par avances à échéances régulières)

Par ailleurs, les Pouvoirs publics prévoient une évaluation de la mise en œuvre. Le Collège désignera et subventionnera ainsi pour 5 ans un Centre régional d'appui **35**, chargé d'élaborer, en concertation avec les coordinations locales, un rapport annuel sur l'application du Décret dans l'ensemble de la Région, et de proposer au Collège des orientations nouvelles pour cette politique. Il organise la rencontre des acteurs de la cohésion sociale au niveau régional et est chargé d'organiser un accompagnement méthodologiques des coordinations.

De nombreuses associations d'alphabétisation sont aujourd'hui soutenues dans le cadre de la politique de cohésion sociale, dont le plan de développement de LIRE ET ECRIRE BRUXELLES (Plan bruxellois pour l'Alphabétisation).

58



LIRE ET ECRIRE BRUXELLES plaide aujourd'hui pour le développement, ou tout au moins le maintien, du volume de toutes les subventions attribuées au secteur de l'alphabétisation dans le cadre de ce nouveau Décret, à savoir:

- **les subventions en direct (dotation), comme c'est le cas pour LIRE ET ECRIRE BRUXELLES;**
- **les subventions via des projets introduits par les associations dans le cadre des programmes communaux;**
- **les subventions via des projets des associations, en direct avec la COCOF.**

59



Par ailleurs, LIRE ET ECRIRE BRUXELLES demande que le Décret dégage les moyens nécessaires à l'application de l'accord du secteur non marchand.

En ce qui concerne la proposition de décret relative au projet de “parcours d’intégration individuel à l’attention des primo-arrivants adultes”, tel qu’évoqué au Parlement bruxellois, **LIRE ET ECRIRE BRUXELLES** souhaite attirer l’attention sur la pertinence de:

- ☛ la distinction entre l’alphabétisation et le français pour personnes scolarisées, nécessitant des modalités d’apprentissage différenciées;
- ☛ l’organisation de formations modulaires, avec également des cours en soirée permettant le travail;
- ☛ l’organisation de bilans personnel et socioprofessionnel (avec interprètes);
- ☛ la participation volontaire aux formations (la participation ne peut pas conditionner l’obtention d’autres droits, tels que le droit à l’aide sociale);
- ☛ la valorisation des structures existantes, disposant de l’expertise, plutôt que la création de structures nouvelles;
- ☛ la formation du personnel des différents services d’accueil;
- ☛ organiser la diffusion et la disponibilité de l’information pour les primo-arrivants eux-mêmes;
- ☛ prévoir un nouveau budget proportionné aux nouveaux besoins pris en compte,...

NIVEAU RÉGIONAL WALLON

La Région wallonne exerce sur son territoire **36** les compétences suivantes: aménagement du territoire, environnement et politique de l'eau, agriculture, logement, économie, politique de l'énergie, tutelle sur les pouvoirs locaux, politique de l'emploi et de la formation, travaux publics, transport, relations extérieures, recherche scientifique.

Le Contrat d'avenir pour la Wallonie, présenté par le gouvernement wallon en 1999 propose d'accroître les efforts en matière d'alphabétisation. Les financements ont réellement évolué (voir plus haut), mais restent bien en deçà des besoins.

En 2002, parmi les vingt mesures prioritaires du Contrat d'avenir pour la Wallonie actualisé, trois concernaient de près les personnes analphabètes:

- ☛ **Mesure 2** – D'ici 2004, faire progresser de 50% la participation de la population active à la formation par rapport à 2000. L'objectif est de permettre à 7% des travailleurs et à 12 % des demandeurs d'emploi de bénéficier, chaque année, d'une formation continue.
- ☛ **Mesure 5** – Viser une évolution plus favorable d'au moins 30% du taux d'emploi des publics fragilisés par rapport à l'évolution moyenne wallonne.
- ☛ **Mesure 18** – Réussir la simplification administrative pour le citoyen et l'entreprise".

Le Ministre Président a une responsabilité particulière en ce domaine. Pour permettre le développement de l'ensemble des actions d'alphabétisation, **LIRE ET ECRIRE WALLONIE demande, pour les nombreuses associations actives sur le terrain, le respect des délais liés aux décisions et aux paiements des subsides, ainsi que la simplification des exigences administratives.**

Le territoire de la Région wallonne a des spécificités diverses, partagé entre des zones rurales importantes, des zones semi-rurales et semi-urbaines et des grandes villes. Ceci détermine une grande diversité des besoins du public cible, l'hétérogénéité de l'offre actuelle, et la variété des personnes concernées. Il est donc indispensable d'élaborer une politique globale, générale, cohérente en matière d'alphabétisation et, dans ce cadre, de prendre en compte la spécificité des personnes analphabètes dans l'ensemble des lieux de vie.

Cette politique doit être conçue par l'ensemble des acteurs concernés, pour prendre appui tant sur les ressources et réalisations actuelles que sur l'analyse des besoins et objectifs de tous, à commencer par ceux des personnes concernées.

61 **LIRE ET ECRIRE WALLONIE demande donc la création d'une plate-forme régionale et d'une dizaine de plate-formes sous-régionales de lutte pour le droit à l'alphabétisation.**

Avec la participation des apprenants actuels, les quatre grands objectifs de ces outils seraient de relier, observer, coordonner, susciter:

☛ **RELIER l'accord de coopération de la conférence interministérielle** sur l'alphabétisation aux politiques locales en matière de culture, d'emploi, de formation, d'aide sociale, d'enseignement. Relier, aussi, des acteurs de l'enseignement, de l'administration, des pouvoirs publics locaux, des associations, de la formation des adultes, de l'éducation permanente, du monde du travail, de la culture, de l'information. Comme autant de points de vue et d'actions différents autour d'un combat commun.

☛ **OBSERVER la réalité de l'analphabétisme, grâce à une équipe de recherche-action**, pour:

- connaître le niveau de maîtrise des compétences de base dans la population,
- connaître les motifs d'entrée et d'engagement en formation (pour évaluer la pertinence du dispositif de formation par rapport aux besoins des personnes),
- mettre à jour des données quantitatives sur l'offre de formation, les publics, les dispositifs...
- vérifier l'accessibilité des dispositifs pour les différents publics
- déterminer les besoins locaux
- transférer, au sein des actions de terrain, les divers résultats de recherche.

☛ **COORDONNER l'offre de formation**. Décentralisée, selon des modalités variées dans des institutions diverses, l'offre de formation nécessite une bonne coordination sur chaque territoire, pour véri-

fier la place de tous les publics, la répartition et l'accessibilité géographique, faire des propositions de répartition des moyens, identifier et mettre en commun des ressources ou infrastructures.

☛ **SUSCITER collectivement**, à partir des acteurs des plate-formes et des données récoltées via les observatoires, des projets permettant une meilleure prise en compte des personnes analphabètes, dans les différents lieux de la vie.

Pour que ces plate-formes remplissent réellement leurs missions et maillent les territoires autour des enjeux de l'alphabétisation, il est nécessaire de leur attribuer un emploi à temps plein, en plus du temps de travail investi par les différents acteurs et l'équipe de recherche régionale.

Dans ce travail indispensable de construction collective, LIRE ET ECRIRE WALLONIE souhaite apporter sa pierre à l'édifice. C'est ce qu'elle est en passe de terminer dans le document "*Propositions pour la prise en compte de l'analphabétisme et le droit à l'alphabétisation en Région wallonne*".

La Région devrait tout d'abord vérifier, en harmonie avec l'accord de coopération et les plate-formes sous-régionales, que l'ensemble des personnes analphabètes puissent trouver une offre de formation de qualité, adaptée à leurs besoins: demandeurs d'emploi, primo-arrivants, gens du voyage, femmes rentrantes ou au foyer, habitants permanents de campings, pensionnés, jeunes relevant de la protection de la jeunesse, détenus, personnes handicapées... à moins de 30 minutes de chez elles en transport en commun.

DE MANIÈRE TRANSVERSALE À TOUS LES MINISTÈRES

Les citoyens de la Région qui ne savent pas lire et écrire sont... des citoyens!

Mais aussi des parents, des travailleurs, des clients, des électeurs, des administrés, des sportifs, des demandeurs d'emploi, des locataires, etc. A ces titres, leurs droits doivent être respectés, leur voix entendues. Il est donc nécessaire de tenir compte de ce public, dans l'organisation même de l'information, de la communication, de l'emploi, de la formation etc.

62 **LIRE ET ECRIRE WALLONIE demande que chaque habitant de la Région ait la garantie d'un traitement à la fois égalitaire et différencié en matière d'information, de participation, d'accès à l'emploi et à la formation, d'aide sociale, etc.**

Pour cela il est indispensable:

☛ **de mener une large sensibilisation de l'ensemble des services au public.**

Les agents de première ligne pourraient ainsi mieux comprendre l'existence de l'analphabétisme, réaliser leur rôle dans sa prise en compte et questionner leur pratique sous cet angle (comment les personnes sont-elles accueillies et renseignées, comment sont élaborées la signalétique interne et externe des bâtiments accessibles au public, les supports d'information, les relais au sein du service? etc.);

☛ **de nommer au sein de chaque ministère et administration décentralisée un(e) responsable de l'accessibilité des lieux et de l'information.**

Cette personne serait chargée, par exemple, de l'adaptation de la signalétique, de la réflexion autour des bornes numériques, du suivi de la politique fédérale de simplification administrative, de répondre aux questions des personnes en difficulté de compréhension des formulaires ou procédures, d'assurer les meilleures formes possibles d'information de tous les citoyens...

POLITIQUE DE L'EMPLOI

La Région wallonne est responsable de l'attribution des postes subventionnés APE qui favorisent l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés, par les pouvoirs publics et par certains employeurs pour des missions d'utilité publique sans but lucratif, satisfaisant des besoins qui autrement n'auraient été que partiellement rencontrés.

Aujourd'hui le secteur de l'alphabétisation, est soumis à des incertitudes annuelles, difficultés de trésorerie et perpétuelles re-négociations de la majorité de ses subventions. Il est indispensable de doter les associations d'alphabétisation d'un financement structurel.

63 **LIRE ET ECRIRE WALLONIE revendique donc l'attribution d'emplois APE à l'ensemble des associations du secteur de l'alphabétisation.**

Dans le domaine de l'alphabétisation, LIRE ET ECRIRE WALLONIE estime que plus d'un millier de nouveaux emplois devront être attribués dans les prochaines années **37** pour couvrir les besoins de sensibilisation, de formation, de coordination et d'accompagnement psychosocial et administratif.

Par ailleurs, en matière d'accès à l'emploi des personnes analphabètes,

LIRE ET ECRIRE WALLONIE demande:

64 - la création d'ateliers de recherche active d'emploi (RAE) pour personnes analphabètes, afin de les orienter et les soutenir dans leurs démarches.

Ce dispositif répond à un réel besoin, malgré les limites rencontrées en matière d'accès effectif à l'emploi. Lire et Ecrire Wallonie propose de créer un nouveau RAE à destination d'un public de primo-arrivants scolarisés dans leur pays d'origine, en lien avec la participation à des cours de français.

65 - une collaboration forte avec le Forem pour:

- > une sensibilisation des employeurs visant à accorder le niveau de formation demandé et la réalité de l'emploi occupé (lutte contre la surqualification qui masque la discrimination à l'embauche),
- > son soutien à la prise en compte de l'analphabétisme des travailleurs à reclasser au sein des cellules de reconversion.

66 En matière de formation continuée de travailleurs (notamment dans les services publics), LIRE ET ECRIRE WALLONIE souhaite que la formation des fonctionnaires ou contractuels infra-scolarisés soit favorisée dans les différents services publics régionaux.

TUTELLE SUR LES COMMUNES

67 En matière de formation du personnel communal, LIRE ET ECRIRE WALLONIE demande que les formations en alphabétisation et de remise à niveau en français fassent partie intégrante de l'offre de formation agréée par les communes et soient organisées de manière structurelle.

Mettre en œuvre ce type de programme sans stigmatisation du personnel le moins qualifié (par exemple le personnel "Article 60") implique **une réelle sensibilisation au sein des communes et des CPAS.**

LIRE ET ECRIRE WALLONIE attire l'attention sur la nécessaire collaboration avec les CPAS, notamment en termes de **sensibilisation des travailleurs sociaux des services d'insertion socioprofessionnelle des CPAS** à la problématique de l'analphabétisme ou du besoin en français pour adultes scolarisés et aux réalités du public, afin d'optimiser l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires.

Par ailleurs, LIRE ET ECRIRE WALLONIE souhaite que la Région incite les communes à:

- ☛ **favoriser la participation** des personnes analphabètes aux commissions, séances d'information, activités communales;
- ☛ **prévoir** dans les espaces collectifs **des locaux pour les associations locales**, notamment en matière d'alphabétisation;
- ☛ **soutenir la constitution de réseaux locaux** de lutte pour le droit à l'alphabétisation.

TRANSPORTS PUBLICS

Vu les difficultés majeures de mobilité dans la Région **38**, principalement pour les personnes aux faibles moyens financiers, pour chercher du travail, participer à une formation, amener des enfants à la crèche ou à l'école ou se rendre dans les administrations,

68 **LIRE ET ECRIRE WALLONIE demande la gratuité complète des transports publics pour les demandeurs d'emploi.**

POLITIQUE DE FORMATION

Tout demandeur d'emploi doit pouvoir accéder aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle et aux formations professionnelles qui lui conviennent le mieux.

Cela implique:

- ☛ l'augmentation du nombre d'heures et d'associations agréés pour faire de l'alphabétisation;
- ☛ l'octroi aux OISP des moyens nécessaires pour l'alphabétisation de leurs stagiaires, et l'encadrement pédagogique des formateurs;
- ☛ la modification de l'accueil et des méthodes pédagogiques en formation professionnelle au Forem pour une série de métiers ne nécessitant pas ou peu de recours à l'écrit;
- ☛ la mise sur pied de filières de formation permettant l'accès effectif à des formations qualifiantes après un passage en OISP, notamment par des systèmes de temps partagé tenant compte des réalités et besoins des stagiaires;
- ☛ la conclusion d'accords avec l'enseignement de Promotion sociale, pour augmenter l'offre de for-

mation en FLE et en remise à niveau (post-CEB), et pour favoriser l'apprentissage du français oral avant le passage à l'écrit;

- ☛ la levée de l'obligation de disposer du CEB pour entrer en formation à l'Ifapme et des méthodes pédagogiques d'apprentissages davantage adaptées aux difficultés spécifiques en matière de lecture et d'écriture d'une partie des stagiaires.

69 **LIRE ET ECRIRE WALLONIE demande le remboursement des frais de déplacement et de garde d'enfant, ainsi que l'indemnisation d'1,1 euro de l'heure de formation pour l'ensemble des stagiaires.**

AFFAIRES SOCIALES

En ce qui concerne l'intégration des primo-arrivants adultes **39**, **LIRE ET ECRIRE WALLONIE souhaite attirer l'attention sur la pertinence de:**

- ☛ la distinction entre l'alphabétisation et le français pour personnes scolarisées, aux durées d'apprentissage et méthodes pédagogiques différentes;
- ☛ l'organisation de bilans personnel et socioprofessionnel (avec interprètes);
- ☛ la participation volontaire aux formations (qui ne peut pas conditionner l'obtention d'autres droits, tels que le droit à l'aide sociale);
- ☛ la formation interculturelle du personnel des différents services d'accueil;
- ☛ la diffusion de l'information pour les primo-arrivants eux-mêmes;
- ☛ du soutien aux initiatives de formation, d'information, de création d'emplois, d'association mises en œuvre par des collectifs de primo-arrivants,
- ☛ ...

En ce qui concerne l'intégration plus large des personnes d'origine étrangère (primo-arrivantes ou non), il est indispensable que la Région se dote d'une véritable offre de formation à destination des personnes non demandeuses d'emploi. En effet, aujourd'hui, de nombreuses personnes non demandeuses d'emploi, et en particulier des femmes, souhaitent aussi apprendre à lire et à écrire (ou apprendre le français), même si elles sont de longue date sur le territoire.

De même, une série de personnes fortement éloignées de l'emploi, dans une dynamique d'insertion sociale plus que d'insertion socioprofessionnelle doivent aussi pouvoir trouver des espaces de formation conformes à leurs besoins, notamment avec l'aide d'incitants financiers permettant de couvrir les frais pédagogique, de crèche et de déplacement.

Une attention particulière sera aussi portée à l'alphabétisation des personnes handicapées, pour lesquelles aucun dispositif adapté n'existe aujourd'hui.

70 **D'une manière générale, LIRE ET ECRIRE WALLONIE estime que les politiques d'action et d'intégration sociale doivent intervenir de manière beaucoup plus importante sur le champ de l'alphabétisation.**

EN MATIÈRE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Vu l'importance de l'informatique au quotidien, vu les enjeux démocratiques d'accès de tous à Internet et le sous-équipement chronique de la plupart des associations d'alphabétisation,

71 **LIRE ET ECRIRE WALLONIE demande la mise en œuvre d'un vaste plan d'équipement informatique des associations.**

De nombreux formateurs ont les compétences pour amener les apprenants à l'usage des technologies de l'information et de la communication, mais ne disposent pas de moyens adaptés.

NIVEAU COMMUNAL

Le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen est la Commune. Le concept d' "autonomie communale" signifie que les élus communaux disposent d'une large autonomie dans le cadre des compétences qu'ils exercent sous la tutelle des autorités supérieures. Chaque Région exerce la tutelle sur les Communes de son territoire. Le contrôle exercé sur les Communes par les autres autorités, à savoir les Communautés et l'Etat fédéral, est limité aux domaines qui relèvent des compétences fédérales et communautaires.

Les compétences communales sont très larges, couvrant tout ce qui relève de "l'intérêt communal", c'est-à-dire des besoins collectifs des habitants.

Théoriquement, une Commune peut faire tout ce qui ne lui est pas interdit, aussi bien construire un hall sportif qu'aménager une voirie ou bâtir une maison de repos. Les Communes doivent aussi exécuter les missions qui leur sont imposées par les autorités supérieures.

Elles sont chargées plus particulièrement du maintien de l'ordre public, de la gestion de l'état civil et de la tenue des registres de la population. Le Bourgmestre est le chef de la police communale dans l'exercice de ses missions de police administrative.

C'est aussi au niveau de la Commune qu'a été créé le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), l'organe qui gère l'aide sociale.

La Commune est compétente en matière de travaux publics, de maintien de l'ordre, de logement, d'enseignement,...

Dans ce cadre, LIRE ET ECRIRE se réjouit de l'avancée de partenariats constructifs dans diverses communes;

72



elle souhaite attirer l'attention de l'ensemble des Communes sur la nécessité de développer des partenariats réunissant un maximum de partenaires locaux intéressés et de réserver des surfaces rénovées pour y héberger des projets associatifs, notamment dans le secteur de l'alphabétisation.

NOTES

- 1 FGTB, MOC, CEPAG, FAR, CIEP, FPS, VF, Collectif alpha et diverses autres associations.
- 2 Augmentation entre 2001 et 2004 de 268%.
- 3 Projets de sensibilisation, recherche-action, mutualisation, construction partenariale territoriale, alphabétisation de femmes et de travailleurs, etc.
- 4 L'alphabétisation étant considérée comme un des secteurs prioritaires.
- 5 A noter qu'il s'agit de travailleurs équivalents temps plein (ETP) et temps partiel.
- 6 En 1998-1999, pour Bruxelles, certains opérateurs n'ont pas répondu à l'enquête complète. Le chiffre de 3.332 apprenants concerne 49 associations sur les 54 associations identifiées et le nombre de travailleurs concerne les 36 associations qui ont répondu à l'enquête complète; ces 129 travailleurs encadraient alors 2.798 apprenants.
- 7 En 2000-2001, 37,6% des apprenants en alphabétisation sont sans revenus personnels (demandeurs d'emploi non indemnisés, non demandeurs d'emploi comme les femmes ou hommes au foyer, les étudiants et les détenus), 14,7% dépendent de la sécurité sociale (chômeurs complets indemnisés, handicapés, mutuelle et (pré)pensionnés) et 37% du CPAS. Seuls 6,5% travaillent - *"La place de l'alphabétisation dans les dispositifs d'éducation et de formation des adultes. Etat des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles 2002"*, L&E en Communauté française, p.92.
- 8 Résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies, en décembre 2001.
- 9 Une petite enveloppe budgétaire existe pour des aides ponctuelles de projets mais elle est difficilement accessible et les contraintes sont importantes.
- 10 Ces chiffres se basent sur les déclarations des détenus eux-mêmes. Voir *"Enquête sur la provenance sociale et le niveau pédagogique des détenu(e)s en Communauté française de Belgique"*, FAFEP, Novembre 2000. Voir également *"Livre blanc. La formation et l'éducation permanente en milieu carcéral"*, FAFEP, Mars 2004.
- 11 Voir *"Proposition de loi concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus"*, Titre 4 *"Planification de la détention"*, Chapitre *"Plan de détention individuel"*; document du 29 septembre 2003 (DOC 51023/001) préparé par la Commission Justice de la Chambre des représentants.
- 12 Tous les grands secteurs, à l'exception du secteur bancaire, possèdent des fonds sectoriels de formation couvrant plus de 80% de la population active.

- 13 Texte réglementaire: Loi du 22 janvier 1985 de redressement contenant des dispositions sociales, chapitre IV, section 6 – octroi du congé-éducation payé dans le cadre de la formation permanente des travailleurs (art. 108 à 144) (Moniteur belge du 24 janvier 1985) modifiée par les lois programme du 22 décembre 1989 et 10 février 1998, par les lois du 29 décembre 1990, 10 juin 1993 et 23 mars 1994 et par les arrêtés royaux des 28 mars, et 31 mai 1999.
- 14 On compte pour l'ensemble des régionales bruxelloise et wallonnes impliquées dans le projet 23 centres d'accueil ouverts et 175 ILA, pouvant accueillir respectivement jusqu'à 4.198 et 2.485 demandeurs d'asile.
- 15 Mise à disposition d'ordinateurs, de connexions et d'une formation de base, quasi gratuite pour les ménages les plus défavorisés.
- 16 Pour plus d'informations sur la réflexion menée dans ce cadre, voir *“Projet de démocratisation de l'accès à Internet pour les associations, formateurs et publics du secteur de l'alphabétisation”*, Banlieues asbl et Lire et écrire Bruxelles asbl, Juin 2002; *“Nouvelles technologies à Bruxelles: Partager les ressources”*, Banlieues asbl, décembre 2003.
- 17 En octobre 2002, le groupe PS du Parlement bruxellois a déposé une proposition d'ordonnance visant à imposer l'usage des logiciels libres dans les administrations régionales bruxelloises; proposition amendée et adoptée par la Commission des Affaires générales de la COCOF le 24 février 2003, mais non appliquée en raison d'un avis négatif du Conseil d'Etat basé sur des éléments de répartition des compétences entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions.
- 18 Voir à ce sujet la situation en Région wallonne.
- 19 Loi d'application depuis le 27 mars 2003.
- 20 Scolarité obligatoire en 1914, Arrêté en 1918 et application effective en 1919; prolongation de l'obligation scolaire de 14 à 18 ans (Loi du 29 juin 1983).
- 21 *“La place de l'alphabétisation dans les dispositifs d'éducation et de formation des adultes. Etat des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles 2002”*, L&E en Communauté française, p.21.
- 22 Voir notamment l'enquête PISA 2000 (Program for International Students Assessment) réalisée par l'OCDE et qui évalue les compétences des élèves de 15 ans dans 32 pays.
- 23 Décret visant à l'insertion des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, du 14.06.2001.

- 24 D'autres conditions de statut sont également à remplir.
- 25 Le CEF inscrit la refondation des Humanités techniques et professionnelles dans une révision de l'ensemble du système éducatif obligatoire, en vue de viser la même approche humaniste avec tous les élèves. Il insiste sur la nécessité de construire les projets de formation professionnelle à partir des besoins et des attentes des jeunes, en lien avec l'environnement et débouchant sur des certifications.
- 26 Selon un décompte récent de LIRE ET ECRIRE WALLONIE, 37 classes supplémentaires de français pour adultes non francophones scolarisés dans leur pays d'origine pourraient rapidement être ouvertes.
- En effet, la demande existe (principalement pour de l'oral) de la part du public qui s'est déjà présenté à LIRE ET ECRIRE mais n'a pu être accepté; les écoles concernées sont intéressées à développer une collaboration sur ce plan.
- 27 Accord de Coopération conclu le 23 octobre 2002.
- 28 Décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente du 17 juillet 2003
- 29 En ce compris les établissements de défense sociale; Rapport 2002 de l'Observatoire International des Prisons (OIP), Section belge, p.9
- 30 Nous rappelons néanmoins l'importance de garantir ce même droit à des cours d'alphabétisation pour des personnes qui ne sont pas demandeuses d'emploi, le financement de ces cours devant alors être assuré par exemple par l'éducation permanente, la promotion sociale ou l'intégration sociale.
- 31 *"Plan bruxellois pour l'alphabétisation: rapport final de la convention Cocof d'étude préparatoire"* Avril 2002. Plan approuvé par le Gouvernement régional, à l'initiative d'Eric TOMAS, le 23 mai 2002 et par le Collège de la Commission communautaire française, à l'initiative d'Alain HUTCHINSON, le 30 mai 2002.
- 32 Nouveau Permis C entré en vigueur le 1^{er} avril 2003.
- 33 La signature du contrat de formation donne droit à un défraiement forfaitaire de 1 euro/heure et au remboursement des frais de transport par l'IBFFP.
- 34 Lorsque le jeune possède le CEB et a terminé sans avoir réussi une deuxième professionnelle, il peut passer un examen d'entrée. Voir De Brier, C.; Legrain, A., *"Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles 1999-2000"*, ICHEC, Février 2001.

- 35 Le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) est pressenti pour cette fonction de Centre régional d'appui.
- 36 En ce compris le territoire de la Communauté germanophone, sur lequel LIRE ET ECRIRE n'est pas implanté.
- 37 Voir *“Propositions pour la prise en compte de l'analphabétisme et le droit à l'alphabétisation en Région wallonne”*, LIRE ET ECRIRE WALLONIE, à paraître en mai 2004.
- 38 Principalement mais pas uniquement dans les zones rurales.
- 39 Voir, à ce sujet, la brochure intitulée *“Bonnes conditions d'accueil en formation des demandeurs d'asile”*, LIRE ET ECRIRE WALLONIE – 2003.

LEXIQUE

ACS	Agents Contractuels Subventionnés (Région de Bruxelles-Capitale)	IBFFP	Institut Bruxellois Francophone de Formation Professionnelle
AFT	Atelier de Formation par le Travail	IFAPME	Institut de Formation en Alternance des Petites et Moyennes Entreprises
APE	Aide à la Promotion de l'Emploi (Région wallonne)	ILA	Initiatives Locales d'Accueil
APT	Alphabétisation Pour Tous	INS	Institut National de Statistiques
AWIPH	Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées	ISP	Insertion SocioProfessionnelle
CCC	Commission Communautaire Commune de la Région de Bruxelles-Capitale	L&E	LIRE ET ECRIRE
CEB	Certificat d'Etudes de Base	NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
CEF	Conseil de l'Education et de la Formation	NU	Nations Unies
CF	Communauté Française	OISP	Organisme d'Insertion Socioprofessionnelle
CPAS	Centre Public d'Action Sociale	ONG	Organisation Non-Gouvernementale
COCOF	Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale	OQT	Ordre de Quitter le Territoire
COCON	Commission Communautaire Flamande de la Région de Bruxelles-Capitale	ORBEM	Office Régional Bruxellois de l'Emploi
D+	Discrimination Positive	OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
EFPME	Espace Formation PME	PBA	Plan Bruxellois pour l'Alphabétisation
EFT	Entreprise de Formation par le Travail	PRC	Plan de Résorption du Chômage
EPS	Enseignement de Promotion Sociale	RAE	Recherche Active d'Emploi
EPT	Education Pour Tous	RBC	Région de Bruxelles-Capitale
ERAP	Ecole Régionale d'Administration Publique	RISO ^a	Réseau International Solidaire des Opérateurs et Acteurs de l'Alphabétisation
ETP	Equivalents Temps Plein	RW	Région Wallonne
FAFEP	Fédération des Associations pour la Formation et l'Education permanente en Prison	SPF	Service Public Fédéral
FER	Fonds Européens pour les Réfugiés	SPP	Service Public de Programmation
FIPI	Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
FLE	Français Langue Etrangère	UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
FOREM	Formation Emploi (Région Wallonne)	UO	Université Ouverte
FSE	Fonds Social Européen	URBAN	Initiative communautaire du Fonds européen de Développement régional (FEDER) en faveur du développement durable des villes et quartiers en crise de l'Union européenne.



LIRE ET ECRIRE EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

rue Antoine Dansaert 2a - 1000 Bruxelles - tél. 02 502 72 01 - fax 02 502 85 86 - lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be - www.lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE BRUXELLES

rue d'Alost 7 - 1000 Bruxelles - tél. 02 213 37 00 - fax 02 213 37 01 - coordination.bruxelles@lire-et-ecrire.be - www.lire-et-ecrire.be/bxl

c/o AROBAZ

chaussée de Waterloo 412c (entrée rue Africaine) - 1050 Bruxelles - tél. 02 533 21 70 - fax 02 533 21 98

ACCUEIL POUR LA ZONE CENTRE (BRUXELLES CENTRE, LAEKEN, NEDER-OVER-HEMBEEK)

Centre Dansaert - rue d'Alost 7 - 1000 Bruxelles - tél. 02 213 37 42 - Fax : 02/213 37 21 - bxl.centre@lire-et-ecrire.be

LOCALE DE LA ZONE NORD-EST (SCHAERBEEK, SAINT-JOSSE, EVERE)

chaussée de Haecht 237 - 1030 Bruxelles - tél. 02 245 58 13 ou 02 245 19 41 - fax 02 245 52 57 - bxl.nord.est@lire-et-ecrire.be

LOCALE DE LA ZONE NORD-OUEST (GANSHOREN, BERCHEM, JETTE, KOEKELBERG, MOLENBEEK)

rue Piers 48 - 1080 Bruxelles - tél. 02 410 60 64 - fax 02 414 04 94 - bxl.nord.ouest@lire-et-ecrire.be

LOCALE DE LA ZONE OUEST (ANDERLECHT)

square Albert Ier 11-12 - 1070 Bruxelles - tél. 02 521 99 36 - fax 02 521 32 40 - bxl.ouest@lire-et-ecrire.be

LOCALE DE LA ZONE SUD (SAINT-GILLES, FOREST, UCCLE)

rue Jean Volders 28 - 1060 Bruxelles - tél. 02 534 49 55 - fax 02 534 49 55 - bxl.sud@lire-et-ecrire.be

LOCALE DE LA ZONE SUD-EST (ETTERBEEK, IXELLES, WOLUWÉ SAINT-LAMBERT, WATERMAEL-BOITSFORT ET AUDERGHEN)

rue Malibran 43 - 1050 Bruxelles - tél. 02 648 09 26 - fax 02 648 42 26 - bxl.sud.est@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE EN WALLONIE

rue de Marcinelle 42 - 6000 Charleroi - tél. 071 20 15 20 - fax 071 20 15 21 - coordination.wallonne@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE BRABANT WALLON

boulevard des Archers 21 - 1400 Nivelles - tél. 067 84 09 46 - fax 067 84 42 52 - brabant.wallon@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE CENTRE-MONS-BORINAGE

place Communale 2 - 7100 La Louvière - tél. 064 31 18 80 - fax 064 31 18 99 - centre.mons.borinage@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE CHARLEROI

avenue des Alliés 19 - 6000 Charleroi - tél. 071 31 15 81 - fax 071 33 32 19 - charleroi@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE HAINAUT OCCIDENTAL

quai Sakharov 31 - 7500 Tournai - tél. et fax 069 22 30 09 - hainaut.occidental@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE LIÈGE-HUY-WAREMME

rue Wiertz 37B - 4000 Liège - tél. 04 226 91 86 - fax 02 226 67 27 - liege.huy.waremme@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE LUXEMBOURG

place Communale 2b - 6800 Libramont - tél. 061 41 44 92 - fax 061 41 41 47 - luxembourg@lire-et-ecrire.be - www.lxlux.be.tf

LIRE ET ECRIRE NAMUR

rue Relis Namurwès 1 - 5000 Namur - tél. 081 74 10 04 - fax 081 74 67 49 - namur@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE VERVIERS

boulevard de Gérardchamps 4 - 4800 Verviers - tél. 087 35 05 85 - fax 087 31 08 80 - verviers@lire-et-ecrire.be